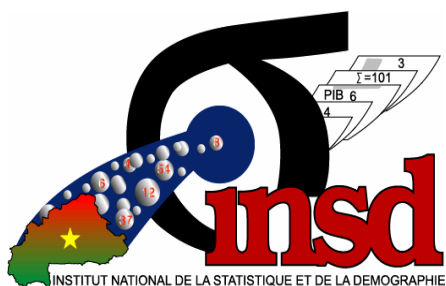


BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

**BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT**



**ENQUETE QUALITATIVE SUR LA MENDICITE
DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU**

Rapport d'analyse

Direction de la démographie

Avril 2011

Equipe de rédaction

KANO Hamissou	Directeur de la démographie
TAPSOBA\ TAPSOBA Edith	Chef de service de la population et des études démographiques
BOUGMA Moussa	Démographe à l'INSD
BAHAN Dalomi	Démographe à l'INSD
BADOLO Hermann	Démographe à l'INSD

Avant propos

La mendicité est un phénomène social très ancien qui prend de plus en plus de l'ampleur dans les villes africaines et dans la ville de Ouagadougou surtout, pour ce qui concerne le Burkina Faso. Bien qu'interdite par le code pénal (Section 5, articles 242 à 249), cette pratique défie la loi et le temps et les mendiants, de plus en plus nombreux, s'installent aux carrefours des voies publiques, à côté des guichets de paiement des factures, des feux tricolores, dans les marchés, etc.

Qui sont ces mendiants que l'on rencontre à longueur de journée dans les centres urbains? Combien sont-ils? En attendant de répondre à ces interrogations par la réalisation d'une enquête quantitative, qui va permettre de recenser et d'étudier les caractéristiques de tous les mendiants des villes du Burkina Faso, l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des différents utilisateurs, le rapport de l'enquête qualitative réalisée sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou.

Cette enquête a permis de :

- déterminer les causes de la mendicité;
- identifier les perceptions socioculturelles et religieuses de la mendicité;
- connaître les conditions de vie des mendiants;
- formuler des recommandations pour lutter contre ce phénomène.

C'est le lieu de manifester notre gratitude à la Banque africaine de développement (BAD), qui, par son soutien financier à travers le « Projet renforcement des capacités statistiques »(PRCS) a permis la réalisation de cette enquête.

Puisse ce rapport apporter une contribution, aussi modeste soit-elle, à une meilleure connaissance du phénomène de la mendicité dans notre pays.

Le Directeur général



Le Directeur
Général

Bamory OUATTARA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

Table des matières

Avant propos.....	Erreur ! Signet non défini.
Table des matières.....	4
Liste des tableaux.....	6
Sigles et abréviations.....	7
Introduction.....	8
Chapitre 1 : Contexte et démarche méthodologique de l'étude.....	10
1.1- Contexte socio-démographique et économique de la ville de Ouagadougou	10
1.2- Dispositions juridiques en matière de mendicité au Burkina Faso	11
1.3- Démarche méthodologique de l'étude	13
1.3.1- Définitions des principaux concepts	13
1.3.2- Méthodologie de l'étude.....	14
1.3.3- Organisation de la collecte de données	17
1.3.4- Traitement des données	18
1.3.5- Analyse des données	19
1.4- Difficultés rencontrées.....	20
Chapitre 2 : Quelques caractéristiques socio-démographiques des mendiants interrogés.....	21
2.1- Mendiants toute nature confondue	21
2.2- Groupe hétérogène	23
2.3- Enfants talibés.....	25
2.4- Mères de jumeaux.....	26
2.5- Personnes âgées	28
2.6- Accompagnants des mendiants.....	30
Chapitre 3 : Analyse de la mendicité des enfants talibés.....	31
3.1- Origine et perception du phénomène.....	31
3.2- Causes du phénomène.....	32
3.3- Conditions de vie des enfants talibés mendiants.....	33
3.4- Conséquences du phénomène	34
3.5- Actions menées pour lutter contre la mendicité des enfants talibés.....	35
Chapitre 4 : Analyse de la mendicité des mères de jumeaux.....	37
4.1- Origine et perception du phénomène.....	37
4.2- Causes du phénomène.....	38
4.3- Conditions de vie des mères de jumeaux mendiante	39
4.4- Conséquences du phénomène	41
4.5- Actions menées pour lutter contre la mendicité des mères de jumeaux	42

Chapitre 5 : Analyse de la mendicité des personnes âgées	44
5.1- Origine et perception du phénomène.....	44
5.2- Causes du phénomène.....	45
5.3- Conditions de vie des personnes âgées mendiante.....	46
5.4- Conséquences du phénomène.....	47
5.5- Actions menées pour lutter contre la mendicité des personnes âgées.....	47
Chapitre 6 : Analyse de la situation des accompagnants des mendiants	48
6.1- Causes du phénomène.....	48
6.2- Conditions de vie des accompagnants des mendiants.....	48
6.3- Conséquences du phénomène.....	49
Conclusion	51
Références bibliographiques	53
Annexes	54

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Évolution de la population de la ville de Ouagadougou par sexe	10
Tableau 1.2: Éléments méthodologiques de l'enquête qualitative sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou.....	16
Tableau 2.1 : Caractéristiques socio-démographiques des mendiants interrogés	22
Tableau 2. 2 : Caractéristiques socio-démographiques des mendiants interrogés du groupe hétérogène.....	24
Tableau 2.3 : Caractéristiques socio-démographiques des enfants talibés mendiants interrogés.....	26
Tableau 2.4 : Caractéristiques socio-démographiques des mères de jumeaux interrogées	27
Tableau 2.5 : Caractéristiques socio-démographiques des personnes âgées mendiante interrogées.....	29
Tableau 2.6 : Caractéristiques socio-démographiques des accompagnants de mendiants interrogés.....	30
Tableau A1 : Liste du personnel ayant assuré la sensibilisation et la sélection des groupes cibles de l'enquête.....	78
Tableau A2 : Liste du personnel ayant assuré la collecte des données.....	78
Tableau A3 : Liste du personnel ayant assuré la transcription des données.....	79
Tableau A4 : Liste du personnel ayant assuré le contrôle et la saisie des données transcrites.....	79

Sigles et abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
CNR	Conseil National de la Révolution
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PRCS	Projet de Renforcement des Capacités Statistiques
SDF	Sans Domicile Fixe
UCW	Understanding Children's Work
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Introduction

Au nombre des phénomènes sociaux émergents en Afrique sub-saharienne et particulièrement au Burkina Faso, la mendicité est fréquemment citée. Le pays est confronté en permanence au phénomène de la mendicité qui se développe de manière croissante dans les centres urbains et leurs périphéries en raison des opportunités qu'ils offrent. Les personnes qui se livrent à cette pratique, semblent être bien organisées : certaines occupent les entrées des centres commerciaux, d'autres se répartissent les rues, les marchés, les feux tricolores, les services ou guichets de paiement des factures, les gares routières, les carrefours, etc.

La mendicité est alors devenue au fil du temps une des questions centrales de développement des villes burkinabé. Mais, en l'absence de données, il est difficile à l'heure actuelle, voire impossible de répondre à certaines questions en rapport avec ce phénomène, même celles qui paraissent les plus évidentes : qui sont les mendiants qu'on rencontre à longueur de journée dans les centres urbains? D'où viennent-ils ? Combien sont-ils ? Quelles sont leurs conditions de vie ? Pourquoi se livrent-ils à une telle pratique ? Quelles sont leurs perceptions/opinions par rapport à leur propre pratique ?

Il se trouve pourtant que les réponses à ces interrogations sont essentielles pour élaborer des stratégies adéquates en vue de résoudre efficacement le problème de la mendicité. Ceci est d'autant plus vrai dans la mesure où les stratégies déployées de par le passé pour lutter contre le phénomène au Burkina Faso ont eu peu de succès. En effet, le Conseil National de la Révolution (CNR) a créé en 1984 des cours de solidarité qui étaient destinées à accueillir les mendiants des villes dans lesquelles elles ont été implantées. Ces cours de solidarité devaient servir de lieux d'hébergement, d'alimentation, de soins médicaux, d'auto-promotion sociale et économique ainsi que de mobilisation de l'aumône de tous ceux qui veulent faire des sacrifices. L'objectif visé par cette stratégie était de soustraire tous les mendiants des rues et des différents carrefours. Mais, du fait de la méconnaissance du phénomène de la mendicité dans sa globalité, on n'arrivait pas à mobiliser suffisamment de mendiants dans ces cours de solidarité, et pire, ceux qui y étaient admis préféraient plutôt la rue que d'y rester¹.

¹ MASSN (2008), «Rapport de l'étude sur la mendicité des enfants au Burkina Faso : cas des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Tenkodogo», Ouagadougou juillet 2008, 77p.

Des études ont alors été menées sur la mendicité au Burkina Faso en vue d'éclairer les décideurs et l'ensemble des partenaires au développement sur ce phénomène social émergent. Il s'agit notamment de la «*Recherche action participative pour l'amélioration des conditions de vie des enfants talibés dans les villes de Ouagadougou, Ouahigouya et Zorgho*» réalisée de décembre 2005 à mars 2006 par l'ONG Stichting Kinderpostzegels des Pays Bas et de l'«*Étude sur la mendicité des enfants au Burkina Faso : cas des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Tenkodogo*» réalisée en 2008 par le Ministère de l'action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN). Cependant, ces études sont dirigées principalement vers les enfants talibés, considérés comme des mendiants potentiels.

Pour compléter ces études, la présente étude prend en compte, en plus des enfants talibés, les autres catégories de mendiants (personnes âgées, mères des jumeaux, guides des personnes handicapées, etc.) qui envahissent de plus en plus les différentes villes du pays et particulièrement la capitale Ouagadougou à la recherche du pain quotidien.

L'objectif général de l'étude est de contribuer à une meilleure compréhension du phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou.

De façon spécifique, elle vise à :

- identifier les perceptions socioculturelles et religieuses de la mendicité;
- déterminer les causes de la mendicité;
- connaître les conditions de vie des mendiants;
- formuler des recommandations pour lutter contre ce phénomène.

Le présent rapport d'analyse des résultats de l'enquête s'articule autour de six (6) chapitres :

- le premier chapitre procède à une présentation du contexte de l'étude et de la démarche méthodologique ;
- le deuxième présente les principales caractéristiques sociodémographiques des mendiants interrogés ;
- le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la mendicité des enfants talibés ;
- le quatrième porte sur la mendicité des mères de jumeaux ;
- Le chapitre 5 concerne la mendicité des personnes âgées ;
- le sixième et dernier chapitre analyse la situation des accompagnants des mendiants ;
- enfin, une conclusion générale rappelle les principaux résultats et présente les recommandations formulées à la suite de cette étude.

Chapitre 1 : Contexte et démarche méthodologique de l'étude

1.1- Contexte socio-démographique et économique de la ville de Ouagadougou

Ouagadougou est la capitale politique et administrative du Burkina Faso. Située au cœur du pays, cette ville est limitée au Nord par les communes rurales de Pabré et de Loumbila, à l'Est par celle de Saaba, au Sud par celles de Koubri et de Komsilga et à l'Ouest par la commune rurale de Tanghin Dassouri. Elle couvre une superficie de 518 km², soit 0,2 % du territoire national et compte trente (30) secteurs et dix sept (17) villages repartis entre les cinq (5) arrondissements :

- Baskuy qui regroupe les secteurs 1 à 12;
- Bogodogo qui est composé des secteurs 14, 15, 28, 29 et 30 ainsi que les villages de Balkuy et de Yamtenga.
- Boulmiougou qui comprend les secteurs 16 à 19 et les villages de Boassa, de Sandogo, de Zagtouli et de Zongo;
- Nongr-massom qui est constitué des secteurs 13, 23, 24, 25, 26, 27 et des villages de Nioko II, de Polesgo, de Sakoula, de Sogdin et de Roumtenga;
- Sig-Nonghin qui regroupe les secteurs 20, 21, 22 et les villages de Basseko, de Bissighin, de Darsalam, de Kamboincé, de Silmiougou et de Yagma.

Sur le plan démographique, la population de Ouagadougou connaît une forte croissance. En effet, avec 441 514 habitants en 1985, l'effectif de la population de la ville est passé à 709 736 en 1996 pour atteindre 1 475 839 habitants au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (tableau 1.1). Contrairement à la structure de la population par sexe observée pour l'ensemble du pays où il y a plus de femmes, la population de Ouagadougou regorge plus d'hommes. Le taux de croissance intercensitaire observé entre 1996 et 2006 s'élève à 7,1 %, ce qui se situe nettement au dessus de celui observé au niveau national (3,1 %). A ce rythme, la population de Ouagadougou va doubler en 2015.

Tableau 1.1 : Évolution de la population de la ville de Ouagadougou par sexe

Sexe	1985	1996	2006
Masculin	230 123	364 674	745 616
Féminin	211 391	345 062	730 223
Total	441 514	709 736	1 475 839

Source : INSD, RGP 1985, RGPH 1996 et 2006

Majoritairement composée de l'ethnie mossi, la population ouagalaise connaît néanmoins une grande diversité du point de vue ethnique. On y rencontre plusieurs ethnies nationales comme étrangères qui vivent en symbiose.

Les principales activités économiques de la ville sont l'industrie (bâtiments et travaux publics ; manufacture d'ouvrages métalliques ; transformation et conditionnement de produits alimentaires...), l'agriculture et l'élevage, le commerce (des grossistes aux petits commerces traditionnels), les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme. En effet, plusieurs unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit pour la plupart des unités de fabrication de produits alimentaires (BRAKINA, COBU, SODEPAL, NOOMDE, etc.) et de produits dérivés du bois. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont, les cuirs et peaux, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

Par ailleurs, du fait de son statut de capitale d'État, Ouagadougou abrite le siège de tous les départements ministériels et les services déconcentrés de l'État répartis à travers les différents arrondissements. Ces atouts ont fait de Ouagadougou un centre d'activités socio-économiques et culturelles très importantes. Son rôle de capital de manifestations culturelles et cinématographiques a fait de cette ville une cité qui draine du monde et par conséquent provoque une affluence des populations rurales ou des jeunes désœuvrés à la quête d'un emploi. D'où un accroissement rapide de sa population. La conséquence immédiate de cet accroissement rapide de sa population est le surpeuplement, la dégradation de l'environnement, le sous emploi, l'insuffisance d'accès aux services sociaux de base.

Un certain nombre de phénomènes sociaux sont donc rencontrés parmi lesquels, la délinquance, le phénomène des enfants en situation de rue, le travail des enfants et la mendicité qui fait l'objet de la présente étude.

1.2- Dispositions juridiques en matière de mendicité au Burkina Faso

Il existe des dispositions pénales prévoyant et réprimant la mendicité et le vagabondage au Burkina Faso. Il s'agit des articles 242 à 249 de la loi n°043/96/ADP du 13 novembre 1996 portant Code Pénal dont le contenu est indiqué dans l'encadré ci-dessous.

Loi 43-96 ADP du 13 novembre 1996 portant code pénal (promulguée par le décret 96-451 du 18 décembre 1996) ; modifiée par la loi 6-2004 AN du 6 avril 2004 (promulguée par décret 2004-200 du 17 mai 2004, *J.O.BF. du 3 juin 2004, p. 735*).

Section 5 De la mendicité et du vagabondage

Art. 242. Est puni d'un emprisonnement de deux à six mois, quiconque, ayant des moyens de subsistances ou étant en mesure de se les procurer par le travail, se livre à la mendicité en quelque lieu que ce soit.

Art. 243. Sont punis d'un emprisonnement de trois mois à un an, tous mendiants, mêmes invalides ou dénués de ressources, qui sollicitent l'aumône en :

- usant de menaces ;
- simulant des plaies ou infirmités ;
- se faisant accompagner par un ou plusieurs jeunes enfants ;
- pénétrant dans une habitation ou ses dépendances sans autorisation du propriétaire ou des occupants ;
- réunion, à moins que ce soit le mari et la femme, l'infirmes et son conducteur.

Art. 244. Sont punis d'un emprisonnement de trois mois à un an, ceux qui, soit ouvertement, soit sous l'apparence d'une profession, incitent ou emploient d'autres personnes à la mendicité.

Art. 245. Est punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans, toute personne qui, ayant autorité sur un mineur, l'expose à la délinquance ou le livre à des individus qui l'incitent ou l'emploient à la mendicité.

S'il s'agit des père et mère, la déchéance de l'autorité parentale prévue par les dispositions du code des personnes et de la famille peut être prononcée.

Toute personne qui détermine un mineur à quitter le domicile de ses parents, tuteur ou patron ou qui favorise sa délinquance est punie d'un emprisonnement de deux à six mois.

Art. 246. Est coupable de vagabondage et puni d'un emprisonnement de deux à six mois, quiconque, trouvé dans un lieu public, ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistances et n'exerce ni métier ni profession.

Art. 247. Est puni d'un emprisonnement de un à trois ans, tout mendiant, tout vagabond, qui est trouvé porteur d'armes ou muni d'instruments ou objets propres à commettre des crimes ou délits.

Art. 248. Est puni d'un emprisonnement de un à cinq ans, tout vagabond qui exerce ou tente d'exercer quelque acte de violences que ce soit contre les personnes, à moins qu'en raison de la nature de ces violences une peine plus forte soit encourue par application d'une autre disposition pénale.

Art. 249. Il peut en outre être prononcé contre les auteurs des infractions visées aux articles 242, 243, 247 et 248 l'interdiction de séjour pour une durée qui ne peut excéder cinq ans.

Vu l'ampleur actuelle du phénomène de la mendicité au Burkina Faso, il y a lieu de s'interroger sur l'application effective de la loi ci-dessus citée.

1.3- Démarche méthodologique de l'étude

1.3.1- Définitions des principaux concepts

La définition des concepts clés qui suivent sont tirés des études² existantes sur le phénomène de la mendicité :

Mendicité : c'est le fait de mendier, c'est-à-dire de demander l'aumône. Elle s'exerce sous sa forme directe : s'arrêter devant les lieux de culte, feux tricolores, banques, sur les trottoirs avec utilisation d'enfants souvent pour apitoyer, se promener de porte à porte, dans les auto gares, marchés et autres lieux publics pour quémander, mais aussi sous sa forme indirecte, faire appel au don auprès d'une personne par suggestion à travers le regard et des gestes interpellateurs, à la suite d'une prestation non sollicitée, généralement de musique, de danse, de nettoyage de vitres des véhicules dans la circulation routière, etc.

La mendicité peut être définie aussi comme un phénomène social qui consiste pour une personne, souvent un groupe de personnes démunies, à demander l'aumône ou des moyens de subsistance.

Contrairement à une confusion fréquente, le mendiant n'est pas nécessairement un sans domicile fixe (SDF) et tous les SDF ne sont pas des mendiants.

Mendicité des enfants talibés: c'est le fait pour les enfants talibés de demander l'aumône en vue de satisfaire leurs propres besoins, ceux de la famille, d'un tuteur ou d'un maître. Elle est généralement pratiquée sous la contrainte et au profit des adultes (maîtres coraniques, membres de la famille ou tuteurs) qui exploitent les enfants et les maltraitent.

Mendicité des mères de jumeaux : c'est le fait pour les femmes de demander l'aumône en vue de satisfaire leurs propres besoins ou ceux de la famille avec l'utilisation d'enfants pour apitoyer. En général les enfants sont des jumeaux.

² - L'étude réalisée par la Fondation pour le Développement Communautaire pour le Burkina- Faso (FDC/BF) entre décembre 2005 et mars 2006 avec le soutien financier de Stichting Kinderpostzegels des Pays-Bas et la participation de certaines associations travaillant dans le domaine.

- Le rapport Understanding Children's Work (UCV) de novembre 2007 sur les «Enfants mendiants dans la région de Dakar.

- Le Rapport de l'étude du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) de juillet 2008 sur «La mendicité des enfants au Burkina Faso : cas des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Tenkodogo».

- Le rapport de la conférence sur le thème «la mendicité des enfants au Mali» organisée le 1^{er} juillet 2008 au Club Américain (AICB) de Djicoroni Para dans le District de Bamako par : Le Groupe de Réflexion sur les Droits de l'Enfant (DNPEF, DRPFEF Bamako, Aprofem, Caritas, Coaching for Hope, Enda Tiers Monde, FEMAPH, GAAS-Mali, Guamina, International Service, Jeunesse et Développement, Jigi).

Cependant, il arrive de voir des femmes avec des enfants de mêmes tailles présentés comme des jumeaux, ou encore de vrais jumeaux prêtés et utilisés dans la mendicité contre versement d'une partie du butin à leurs familles.

Mendicité des personnes âgées : c'est le fait pour les vieilles personnes des deux sexes de demander l'aumône en vue de satisfaire leurs propres besoins ou ceux de la famille.

Accompagnant des mendiants : il désigne les enfants, les adultes ou les personnes âgées des deux sexes qui accompagnent leurs propres parents ou d'autres personnes en situation de handicap, qui les ont "embauchés" en vue de mieux susciter la compassion du public dans l'exercice de la mendicité.

Enfant talibé : le terme «talibé» vient de l'arabe *Talib* et signifie celui qui cherche le savoir, c'est-à-dire l'étudiant du Coran chez un maître, qu'il réside chez ce dernier ou loge ailleurs. Au Burkina Faso, deux termes désignent les talibés : «garibous» et «karambiiga » (enfant qui lit en langue mooré).

Garibou : c'est un mot bambara qui vient de l'arabe *Al Garibou* et qui signifie l'étranger. Il désigne toute personne sans distinction de sexe, d'âge, de religion qui mendie. Il est utilisé à tort pour talibé.

École coranique : elle est la forme traditionnelle d'apprentissage du Coran, différente de l'école franco-arabe ou de la médersa. Au Burkina Faso, foyer coranique ou centre coranique ou encore « karamboko » en langue locale mooré, sont les noms consacrés. Le terme foyer ou centre est plus utilisé pour désigner les conditions d'apprentissage qui ne font pas appel à des infrastructures classiques des écoles.

Maître coranique : il désigne l'enseignant ou le maître de l'école coranique. Au delà de l'enseignement, il joue le rôle de logeur, de tuteur et d'éducateur. Il est souvent appelé « marabout ».

Personne âgée : En général, ce terme désigne une personne âgée de 60 ans et plus. Mais, dans cette étude, il s'agit d'une personne de sexe masculin ou féminin âgée de 50 ans et plus.

Mère de jumeaux : c'est une femme ayant mis au monde des enfants jumeaux (et qui les utilise pour mendier).

Aumône : c'est un don que l'on fait à une personne (en général pauvre) par charité.

1.3.2- Méthodologie de l'étude

1.3.2.1- Groupes cibles

Deux principaux groupes cibles ont été retenus dans cette étude. Il s'agit des personnes ressources et des mendiants.

Le groupe des personnes ressources comprend les responsables religieux et coutumiers, les autorités administratives, les maîtres d'écoles coraniques et les ONG/associations œuvrant dans le domaine de la protection des droits humains. Le niveau géographique de l'entretien avec chaque type de personnes ressources est indiqué dans le tableau 1.2.

Dans le groupe cible des mendiants, un sous-groupe hétérogène de mendiants et quatre sous-groupes homogènes de mendiants ont été exclusivement constitués par arrondissement. Pour permettre la fluidité des échanges pendant la collecte des informations, il a été retenu douze (12) mendiants par sous-groupe hétérogène et six (6) mendiants par sous-groupe homogène, les catégories homogènes de mendiants étant les enfants talibés, les mères de jumeaux, les personnes âgées et les accompagnants de mendiants.

Les données ont été collectées essentiellement sur la base de discussions de groupes (focus group) et d'entretiens individuels.

Cette démarche méthodologique se justifie par la volonté de saisir le phénomène de la mendicité dans toute sa spécificité et en rapport avec les plans communaux de développement.

La description détaillée de la méthodologie de collecte est présentée dans le tableau 1.2 ci-dessous.

Tableau 1.2: Éléments méthodologiques de l'enquête qualitative sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou

Groupes cibles	Sous-groupes à constituer/groupe cible	Technique d'entretien retenue	Nombre de personnes concernées	Niveau géographique de l'entretien
1. Mendiants	1. Mendiants toute nature confondue	Focus group	12	Arrondissement
	2. Femmes mendiante (les mères des jumeaux)	Focus group	6	Arrondissement
	3. Personnes âgées mendiante	Focus group	6	Arrondissement
	4. Accompagnants des mendiants	Focus group	6	Arrondissement
	5. Enfants talibés	Focus group	6	Arrondissement
2. Maîtres d'écoles coraniques	Maîtres d'écoles coraniques	Entretien individuel	2	Arrondissement
3. Responsables coutumiers et religieux	1. Responsables de la religion musulmane	Entretien individuel	2	Arrondissement
	2. Responsable de la religion catholique	Entretien individuel	1	Arrondissement
	3. Responsables de la religion protestante	Entretien individuel	1	Arrondissement
	4. Responsables coutumiers	Entretien individuel	2	Arrondissement
4. Autorités administratives	MASSN	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Ministère des droits humains	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Ministère de la justice	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Ministère de la sécurité	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	MEBA	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Mairies	Entretien individuel	1	Arrondissement
5. ONG/Associations	UNICEF	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Croix rouge du Burkina	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Plan Burkina Faso	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Conseil national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant	Entretien individuel	1	Ouagadougou
	Aide à l'Enfance Canada	Entretien individuel	1	Ouagadougou

1.3.2.2- Outils de collecte

Pour atteindre les objectifs de l'étude, des outils de collecte ont été élaborés. Il s'agit du :

- guide d'entretien avec les autorités administratives. Ce guide s'adresse aux maires ou leurs représentants des arrondissements de la ville de Ouagadougou ainsi qu'aux ministères œuvrant dans le domaine du social et/ou de la protection des droits humains;
- guide d'entretien avec les responsables religieux et coutumiers. Ce guide s'adresse aux responsables musulmans, catholiques, protestants et coutumiers ainsi qu'aux maîtres d'écoles coraniques;
- guide d'entretien avec les ONG et associations : ce guide s'adresse aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et aux associations intervenant dans le domaine du social et/ou de la protection des droits humains;
- guide d'entretien avec les «mendiants toute nature confondue» qui s'adresse aux mendiants toute catégorie confondue (mères de jumeaux mendiants, enfants talibés mendiants, personnes âgées mendiants, etc.);
- guide d'entretien avec les femmes/mères de jumeaux qui pratiquent la mendicité;
- guide d'entretien avec les personnes âgées mendiants;
- guide d'entretien avec les enfants talibés;
- guide d'entretien avec les accompagnants des mendiants.

1.3.3- Organisation de la collecte de données

1.3.3.1- Sensibilisation et sélection des groupes cibles

Avant la collecte des données, des correspondances de collaboration ont été adressées aux structures concernées, leur demandant de réserver un bon accueil aux enquêteurs. Par la même occasion, un point focal a été désigné dans chaque arrondissement pour soutenir le personnel de l'INSD à informer les populations cibles concernées (mendiants et personnes ressources) et à sélectionner selon la méthodologie retenue, celles devant faire l'objet des focus group et des entretiens individuels.

1.3.3.2- Recrutement et formation des enquêteurs

Compte tenu de la spécificité de l'enquête, le recrutement a concerné les candidats âgés de 20 ans au moins et de 40 ans au plus. Par ailleurs, une licence en sciences sociales (sociologie, économie, géographie et démographie) et une maîtrise parfaite

des langues nationales, notamment le mooré, le dioula et le fulfuldé ainsi qu'une expérience dans les enquêtes et les recensements étaient exigées.

Au total, 13 candidats ont été retenus pour suivre la formation qui s'est déroulée du 29 mai au 1^{er} juin 2010 dans la salle de conférence de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). La formation a porté essentiellement sur la méthodologie générale de l'enquête, l'utilisation des guides d'entretien, le plan de collecte et la constitution des différentes équipes de terrain.

A l'issue des quatre jours de formation, 10 enquêteurs ont été finalement sélectionnés pour l'enquête proprement dite.

1.3.3.3- Déroulement de la collecte de données

La collecte des données s'est déroulée du 4 au 13 juin 2010 dans les cinq arrondissements de la ville de Ouagadougou. Le personnel de terrain était composé de cinq équipes de trois personnes : le modérateur, le secrétaire de séance et le superviseur. Les focus group avec les mendiants ont été réalisés dans l'enceinte de l'arrondissement ou dans la maison des jeunes dudit arrondissement. Le choix du local était laissé à l'initiative des points focaux des mairies qui ont tenu compte bien entendu, des difficultés de déplacement de certains mendiants (aveugle, personnes très âgées, infirmes, etc.).

Au départ, il était prévu que chaque équipe s'occupe exclusivement d'un arrondissement, mais dans la mesure où certaines personnes ressources n'ont pas respecté les rendez-vous avec leur équipe d'enquêteurs, il a fallu faire appel à l'entraide entre toutes les équipes pour réaliser les ratissages dans tous les arrondissements. Cette stratégie de collecte de dernière minute a permis de respecter rigoureusement la durée de 10 jours prévue pour la collecte des données.

1.3.4- Traitement des données

1.3.4.1- Réception, contrôle et classement des outils de collecte

Le traitement des données de l'enquête qualitative sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou a commencé par la réception des outils de collecte utilisés sur le terrain au niveau de l'INSD. Ces outils se composent comme suit :

- les fiches de résumés issus des prises de note du secrétaire de séance lors des entretiens;
- les dictaphones;
- les enregistrements (les cassettes) des différents entretiens réalisés sur le terrain.

Tous ces outils de collecte venus du terrain ont fait l'objet d'une vérification et d'un classement par groupe cible et par arrondissement.

1.3.4.2- Transcription des données

La transcription des données a été assurée par cinq (5) cadres de l'Institut national de la statistique et de la démographie du 26 juillet au 11 août 2010 dans les locaux dudit institut. Le travail a consisté à transcrire en français les différents enregistrements réalisés lors de la collecte des données sur le terrain. Il convient de relever que le travail a été relativement fastidieux car la majorité des interviews ont été effectués en langues locales. L'apport de certains enquêteurs et les prises de notes pendant la collecte de données, ont été mis à profit pour assurer une transcription qui soit à même de refléter fidèlement les propos recueillis sur le terrain avec les personnes enquêtées.

Les données transcrites ont été soigneusement vérifiées par la suite et classées par groupe cible et par arrondissement afin de faciliter leur saisie.

1.3.4.3- Saisie et vérification des données transcrites

La saisie et la vérification des données transcrites se sont déroulées simultanément du 12 au 23 août 2010 à l'Institut national de la statistique et de la démographie.

Compte tenu de la nature de l'opération et de la stratégie utilisée, le personnel était composé de :

- 5 agents de saisie;
- 5 superviseurs de saisie.

Deux volets ont été distingués dans la phase du traitement :

- la saisie des données transcrites : comme il fallait s'y attendre, le travail a consisté à saisir les données transcrites et veiller à la non-transformation de l'authenticité des propos collectés sur le terrain;
- la saisie des caractéristiques individuelles des mendiants : compte tenu du fait que les données sont quantitatives, le travail a consisté à élaborer un masque de saisie à l'aide du logiciel Epi-data, à procéder à la saisie proprement dite et à l'apurement du fichier de données obtenu. Pour ne pas alourdir le travail des agents de saisie, cette tâche a été entièrement exécutée par les superviseurs de saisie.

1.3.5- Analyse des données

L'analyse des données a été faite par cinq (5) démographes de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Étant donné la nature de l'étude (enquête qualitative), la méthode d'analyse dite de "contenu" a été utilisée. Le travail des

analystes a consisté essentiellement à organiser d'abord les réponses collectées pendant les entrevues par groupe cible autour des objectifs de l'étude. Ils ont procédé par la suite à l'interprétation des résultats et à la rédaction du rapport.

1.4- Difficultés rencontrées

Des difficultés ont été rencontrées dans la mobilisation des mendiants par catégorie si bien que, le quota de six personnes retenues par focus group n'a pas été atteint chez les enfants talibés et les accompagnants des mendiants dans trois arrondissements : cinq enfants talibés et deux accompagnants de mendiants ont pu être mobilisés à Baskuy pour les interviews; à Bogodogo et à Nongr-Massom, ce sont respectivement un et deux accompagnants de mendiants qui ont été effectivement interviewés.

Chapitre 2 : Quelques caractéristiques socio-démographiques des mendiants interrogés

L'objectif de ce chapitre est de présenter les principales caractéristiques socio-démographiques des mendiants interrogés³. Les caractéristiques de l'ensemble des mendiants ont d'abord été présentées. Ensuite, une distinction systématique a été faite entre le groupe hétérogène des mendiants et les groupes homogènes (les enfants talibés mendiants, les mères de jumeaux mendiants, les personnes âgées mendiants et les accompagnants de mendiants), de manière à pouvoir observer les caractéristiques propres à chaque groupe.

2.1- Mendiants toute nature confondue

Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 2.1, les mendiants qui ont effectivement participé (171) aux entretiens étaient composés de 94 hommes et 77 femmes. La majeure partie d'entre eux provient respectivement des régions du Nord (35), du Sahel (29), du Centre (22), du Centre-Sud (21) et du Centre-Ouest (20). De plus, les mendiants interrogés étaient jeunes : cinquante d'entre eux avaient moins de 20 ans.

En ce qui concerne l'instruction, on constate que les mendiants interrogés sont majoritairement sans niveau d'instruction (114) et que seulement 16 et 6 personnes ont respectivement le niveau primaire et secondaire.

Parmi les 171 mendiants interrogés, 92 ont moins de dix ans dans la mendicité et 22 personnes avaient plus de 15 ans dans cette activité. Bien que les résultats ne soient pas représentatifs, le nombre élevé de «jeunes mendiants» (moins de 10 ans dans la mendicité) et de «mendiants professionnels» (plus de 15 ans dans la mendicité) dans la population des mendiants interrogés, indique que les personnes s'adonnent de plus en plus à la pratique de la mendicité et ceux qui sont déjà dans cette activité tardent à y ressortir.

On remarque par ailleurs que la plupart d'entre eux ont comme langue maternelle le mooré (122) suivi du fulfulde (32) et du bissa (8). Mais pour ce qui est de la langue parlée dans la mendicité, les enquêtés utilisent le mooré en plus d'une autre langue pour mendier (160). Seulement 6 et 4 personnes utilisent respectivement le ffuldédé et le français.

³ Les résultats présentés dans ce chapitre sont à titre indicatif. Ils ne sont pas représentatifs du fait de la nature de l'enquête (qualitative) et de la manière dont les mendiants ont été sélectionnés.

Tableau 2.1 : Caractéristiques socio-démographiques des mendiants interrogés

Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs
Région de provenance		groupe d'âge	
Boucle du Mouhoun	2	moins de 10 ans	5
Centre	22	10-14 ans	25
Centre-Est	9	15-19 ans	20
Centre-Nord	9	20-24 ans	17
Centre-Ouest	20	25-29 ans	9
Centre-Sud	21	30-34 ans	14
Hauts-Bassins	2	35-39 ans	10
Plateau Central	13	40-44 ans	11
Nord	35	45-49 ans	5
Sahel	29	50-54 ans	8
Sud-Ouest	4	55-59 ans	14
ND (non déclaré)	5	60 ans et plus	32
Total	171	ND (non déclaré)	1
		Total	171
Langue maternelle		Langue parlée dans la mendicité	
Bella	1	Dioula fulfuldé	1
Bissa	8	Français	4
Dafing	1	Fulfuldé mooré dioula	2
Fulfuldé	32	Fulfuldé	6
Gourounssi	4	Fulfuldé mooré	6
Haoussa	1	Mooré	139
Mina	1	Mooré français	7
Mooré	122	Mooré dioula	5
Tamachek	1	Mooré dioula français	1
Total	171	Total	171
Durée dans la mendicité		Religion	
Moins de 10 ans	92	Musulmans	129
10-14 ans	39	Catholique	19
Plus de 15 ans	22	Protestant	1
ND (non déclaré)	2	ND (non déclaré)	22
Total	171	Total	171
Ethnie		Niveau d'instruction	
Bella	1	Aucun	114
Bissa	8	Primaire	16
Dafing	1	Secondaire	6
Gourounsi	5	Ecole coranique	34
Guan	1	Franco-arabe	1
Makoamé	1	Total	171
Mossi	112	Sexe	
Peul	33	Masculin	94
Tamachek	1	Féminin	77
Yarga	6	Total	171
Zangueto	1		
ND (non déclaré)	1		
Total	171		

2.2- Groupe hétérogène

Comme l'indique le tableau 2.3, parmi les mendiants qui ont composé le groupe hétérogène (60), il y a eu 31 hommes et 29 femmes. Ils proviennent essentiellement des régions du Sahel (13), du Nord (11), du Centre-Sud (8), du Centre-Ouest (7) et du Centre (7). De plus, ils sont tous âgés de plus de dix ans.

En ce qui concerne l'instruction, on constate que les mendiants interrogés du groupe hétérogène sont majoritairement sans niveau d'instruction (49).

On remarque également que la plupart d'entre eux sont mariés (39) et ont moins de 10 ans dans la mendicité (40).

Par ailleurs la majeure partie des mendiants qui ont constitué ce groupe ont comme langue maternelle le mooré (40) et le fulfulde (15), mais pour ce qui est de la langue parlée dans la mendicité, ils utilisent le mooré en plus d'une autre langue pour mendier (56).

Tableau 2. 2 : Caractéristiques socio-démographiques des mendiants interrogés du groupe hétérogène

Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs
Région de provenance		groupe d'âge	
Boucle du Mouhoun	1	10-14 ans	5
Centre	7	15-19 ans	4
Centre-Est	5	20-24 ans	6
Centre-Nord	3	25-29 ans	2
Centre-Ouest	7	30-34 ans	8
Centre-Sud	8	35-39 ans	4
Plateau Central	2	40-44 ans	5
Nord	11	45-49 ans	3
Sahel	13	50-54 ans	6
Sud-Ouest	2	55-59 ans	6
ND (non déclaré)	1	60 ans et plus	11
Total	60	Total	60
Religion		Durée dans la mendicité	
Musulmans	52	Moins de 10 ans	40
Catholique	7	10-14 ans	10
Protestant	1	Plus de 15 ans	10
Total	60	Total	60
Langue maternelle		Langue parlé dans la mendicité	
Bissa	3	Français seul	2
Fulfuldé	15	Moore + une autre langue	9
Gourounssi	1	Fulfuldé seul	1
Mina	1	Mooré	47
Mooré	40	dioula + une autre langue	1
Total	60	Total	60
Niveau d'instruction		Ethnie	
Aucun	49	Mossi	36
Primaire	8	Peul	17
Secondaire	1	Bissa	3
Ecole coranique	2	Gourounsi	1
Total	60	Autres ethnies	3
		Total	60
Etat matrimonial		Sexe	
Célibataire	19	Masculin	31
Marié	39	Féminin	29
Veuf	2	Total	60
Total	60		

2.3- Enfants talibés

Pour le phénomène de la mendicité des enfants talibés dans la ville de Ouagadougou, les entretiens concernaient initialement 30 enfants talibés, mais 29 ont été effectivement interrogés.

Sur les 29 enfants talibés mendiants interrogés, 16 proviennent de la région du centre (4) et ses alentours, à savoir le Centre-Sud (6), le Plateau Central (4) et le Centre-Ouest (2). La plupart de ces enfants ont un âge compris entre 10 et 19 ans (25) comme le montre le tableau 2.4.

En ce qui concerne le lien de parenté, 11 enfants talibés interrogés n'ont aucun lien avec le maître d'école coranique. On note également que quatre enfants talibés interrogés sont orphelins de père.

Par ailleurs, la plupart des enfants talibés mendiants interrogés ont le mooré (23) et le fulfulde (5) comme langue maternelle, mais utilisent le mooré en plus d'une autre langue pour mendier (28).

Tableau 2.3 : Caractéristiques socio-démographiques des enfants talibés mendiants interrogés

Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs
Région de provenance		Lien de parenté avec le maître	
Centre	4	Pas de lien	11
Centre-Est	1	Ami du père	1
Centre-Nord	1	Ami du grand père	1
Centre-Ouest	2	Grand frère	1
Centre-Sud	6	Grand père	7
Plateau Central	4	Oncle	7
Nord	3	Père	1
Sahel	3	Total	29
Sud-Ouest	1		
ND (non déclaré)	4		
Total	29		
Ethnie		Groupe d'âge	
Bissa	1	Moins de 10 ans	3
Mossi	17	10-14 ans	12
Peul	5	15-19 ans	13
Yarga	6	20-24 ans	1
Total	29	Total	29
Langue maternelle		Langue parlée dans la mendicité	
Bissa	1	Fulfuldé	1
Fulfulde	5	Mooré	25
Mooré	23	Mooré+ une autre langue	3
Total	29	Total	29
Survie du père		Survie de la mère	
Oui	25	Oui	29
Non	4	Non	0
Total	29	Total	29

2.4- Mères de jumeaux

L'analyse des données sur les mères de jumeaux interrogées, montre qu'elles sont originaires principalement des régions du Centre-Ouest (8), du Nord (8) et du Centre (5). Elles ont un âge compris entre 20 et 44 ans (16 d'entre elles ont moins de 30 ans).

On constate également qu'elles sont presque toutes mariées (27) et elles n'ont aucune instruction dans leur majorité (23).

Par ailleurs, on remarque que 8 d'entre elles sont à leur premier geste. C'est-à-dire que ces huit femmes n'ont pas d'autres enfants que les jumeaux qu'elles utilisent pour mendier tandis 17 d'entre elles ont au moins quatre enfants.

Tableau 2.4 : Caractéristiques socio-démographiques des mères de jumeaux interrogées

Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs
Région de provenance		Parité (nombre d'enfants)	
Boucle du Mouhoun	1	2 enfants	8
Centre	5	3 enfants	5
Centre-Nord	1	4 enfants	4
Centre-Ouest	8	5 enfants	3
Centre-Sud	2	6 enfants	4
Hauts-Bassins	1	7 enfants	3
Plateau Central	1	8 enfants	2
Nord	8	10 enfants	1
Sahel	3	Total	30
Total	30		
Langue parlé dans la mendicité		Langue maternelle	
Français	2	Dafing	1
Mooré	26	Fulfuldé	1
Mooré français	1	Gourounssi	3
Mooré Dioula Français	1	Mooré	25
Total	30	Total	30
Etat matrimonial		Religion	
Célibataire	3	Musulmans	20
Marié	27	Catholique	10
Total	30	Total	30
Niveau d'instruction		Ethnie	
Aucun	23	Dafing	1
Primaire	3	Gourounsi	4
secondaire	4	Mossi	25
Total	30	Total	30
groupe d'âge			
20-24 ans	9		
25-29 ans	7		
30-34 ans	5		
35-39 ans	5		
40-44 ans	4		
Total	30		

2.5- Personnes âgées

Comme l'indique le tableau 2.6, les personnes âgées mendiante interrogées étaient composées de 20 hommes et de 10 femmes et sont essentiellement originaires des régions du Nord (7), du Sahel (5), du Centre-Nord (4) et du Centre-Sud (4).

En ce qui concerne leur âge et leur durée dans la mendicité, plus de la moitié (17) des personnes âgées mendiante ont un âge compris entre 55 et 64 ans et 12 ont plus de 65 ans, tandis que 10 parmi elles, ont fait plus de 15 ans dans la mendicité et 16 ont moins de 10 ans dans cette activité.

Par ailleurs, l'examen de la profession antérieure et du statut matrimonial indique que les personnes âgées interrogées sont majoritairement des cultivateurs (17) et sont presque toutes mariées (28). On note également que la majorité n'a aucun niveau d'instruction (27).

Tableau 2.5 : Caractéristiques socio-démographiques des personnes âgées mendiante interrogées

Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs
Région de provenance		Profession antérieure	
Centre	3	Aucune	2
Centre-Est	2	Berger	1
Centre-Nord	4	Chauffeur	1
Centre-Ouest	1	Cultivateur	17
Centre-Sud	4	Éleveur	1
Hauts-Bassins	1	Gardien	2
Plateau Central	3	Maçon	1
Nord	7	Ménagère	1
Sahel	5	Tisserant(e)	2
Total	30	Vendeuse de lait	1
		Vendeuse de poissons	1
		Total	30
Etat matrimonial		Durée dans la mendicité	
Célibataire	1	Moins de 10 ans	16
Mariés	28	10-14 ans	4
Veuf	1	Plus de 15 ans	10
Total	30	Total	30
Langue maternelle		Langue parlé dans la mendicité	
Bissa	3	Dioula Fulfuldé	1
Fulfuldé	7	fulfuldé	4
Haoussa	1	Full Moré	3
Mooré	18	mooré	20
Tamachek	1	Mooré-jula	2
Total	30	Total	30
Religion		Sexe	
Musulmans	28	Masculin	20
Catholique	2	Féminin	10
Total	30	Total	30
groupe d'âge		Niveau d'instruction	
50-54 ans	1	Aucun	27
55-59 ans	8	Ecole coranique	3
60-64 ans	9	Total	30
Plus de 65 ans	12		
Total	30		

2.6- Accompagnants des mendiants

Les accompagnants de mendiants interrogés étaient généralement des enfants de moins de 14 ans (16) et de sexe masculin (14). Ils sont, pour la plupart sans niveau d'instruction (15) et accompagnent généralement leurs parents (14). On note également qu'ils parlent principalement le mooré dans la mendicité.

Tableau 2.6 : Caractéristiques socio-démographiques des accompagnants de mendiants interrogés

Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs	Caractéristiques socio-démographiques	Effectifs
Région de provenance		Groupe d'âge	
Centre	3	Moins de 14 ans	16
Centre-Est	1	15-19 ans	3
Centre-Ouest	2	20-39 ans	3
Centre-Sud	1	40-44 ans	2
Plateau Central	3	45-49 ans	2
Nord	6	50-54 ans	1
Sahel	5	ND (non déclaré)	1
Sud-Ouest	1	Total	22
Total	22		
Durée dans la mendicité		Ethnie	
Moins de 10 ans	16	Bella	1
10-14 ans	2	Bissa	1
Plus de 15 ans	3	Mossi	16
ND (non déclaré)	1	Peul	4
Total	22	Total	22
Lien de parenté avec la personne accompagnée		Niveau d'instruction	
Beau père	1	Aucun	15
Grande sœur	1	Primaire	5
Mari	2	Franco-arabe	1
Parent	14	Secondaire	1
Voisin	2	Total	22
Total	22		
Langue parlé dans la mendicité		Langue maternelle	
Mooré	21	Bella	1
Mooré Français	1	Bissa	1
Total	22	Fulfuldé	4
Sexe		Mooré	16
Masculin	14	Total	22
Féminin	8		
Total	22		

En somme, les mendiants interrogés sont principalement originaires des régions du Nord, du Sahel, du Centre, du Centre-Ouest et du Centre-Sud. Il y avait plus d'hommes que de femmes et ils étaient majoritairement sans instruction. Ils étaient également de tous âges : des moins de dix ans aux plus de 65 ans.

Chapitre 3 : Analyse de la mendicité des enfants talibés

Des enfants et adolescents qui fréquentent les écoles coraniques, nombreux sont ceux qui passent une bonne partie de leur temps à mendier. Pratiquée au départ pour des raisons de quête de subsistance quotidienne, cette pratique prend de nos jours, une allure de travail et de source de revenus monétaires. Ce qui transforme ainsi ces enfants talibés en enfants exploités et exposés aux nombreux problèmes des la rue (UCW, 2007).

Ce chapitre a pour objectif de contribuer d'une part à la compréhension de l'origine, de la perception et des causes du phénomène, et d'autres part, à une meilleure connaissance des conditions de vie des enfants talibés mendiants, des conséquences de la mendicité des enfants talibés et des actions visant à lutter contre ce phénomène.

3.1- Origine et perception du phénomène

« L'origine la plus répandue de la mendicité des enfants remonte au début du 19^{ème} siècle, dans le Royaume Peulh de Macina sous Sékou Ahmadou où la mendicité des élèves coraniques se pratiquait dans le cadre de l'enseignement obligatoire pour tous les enfants en âge d'aller à l'école. Face aux moyens limités du pouvoir qui assurait déjà la prise en charge des maîtres à travers la Zakat qu'il collectait et distribuait, cette forme de mendicité visait à faire participer la communauté à l'éducation des enfants par l'octroi de la bourse aux Garibous ou talibés » disait Moriba CAMARA lors de la conférence sur la mendicité des enfants au Mali en 2008.

Au Burkina Faso, aussi bien les responsables religieux et coutumiers que les maîtres d'école coranique trouvent que la mendicité des enfants en général et celle des enfants talibés en particulier n'est pas une bonne chose et n'a aucun fondement religieux. La mendicité des enfants n'est ni recommandée par l'islam, ni par le christianisme, ni par la coutume. En ce qui concerne particulièrement la mendicité des enfants talibés, selon la plupart des interviewés, les enfants talibés mendient pour avoir à manger, car ils sont nombreux chez les maîtres coraniques qui n'arrivent pas toujours à assurer leurs besoins alimentaires. A ce propos, un maître d'école coranique disait lors d'un entretien dans l'arrondissement de Boulmiougou que *« la mendicité des enfants talibés n'est pas prescrite par l'islam »*. En effet, poursuit-il, *« De par le passé, les enfants talibés cultivaient les champs de leur maître et c'est de cela qu'on les nourrissait. C'est parce qu'il n'y a plus ça maintenant que les enfants talibés sont obligés de mendier »*.

Tous les acteurs sont unanimes que la mendicité des enfants n'est pas une prescription religieuse ou coutumière d'autant plus que l'islam et le christianisme incitent chaque individu au travail pour se nourrir dignement. Ils prônent tous deux la solidarité entre membres d'une même communauté, mais n'encouragent pas la main tendue. La

pratique de la mendicité des enfants talibés est née avec la paupérisation des familles et l'expansion des écoles coraniques.

3.2- Causes du phénomène

Il ressort des entrevues, que l'irresponsabilité des parents, la paupérisation des familles, le sous-équipement en infrastructures éducatives modernes, la systématisation de la "mendicité commerciale" des talibés, le travestissement de certaines pratiques religieuses musulmanes et le manque de soutiens aux écoles coraniques sont les principales causes de la mendicité des enfants talibés.

En effet, les responsables coutumiers et religieux et les maîtres d'écoles coraniques, ont tous évoqué l'irresponsabilité des parents ou le confiage sans suite et la paupérisation des familles comme une des causes de la mendicité des enfants talibés. Pour eux, les enfants talibés mendient parce que leurs parents ont fui leur responsabilité : *« Les parents envoient les enfants dans les écoles coraniques et ne donnent rien pour leur éducation, ce qui pousse les maîtres coraniques à envoyer les enfants dans la rue pour mendier »* a confié un responsable coutumier.

En ce qui concerne la systématisation de la mendicité des talibés et le travestissement de certaines pratiques religieuses musulmanes, entretenus par la mauvaise interprétation du devoir musulman et le désir d'exploitation des enfants par les maîtres des écoles coraniques, un des enquêtés disait : *« En ce qui concerne les enfants, cela découle d'une désorganisation de la religion musulmane. Dans le temps, les enfants qu'on recrutait étaient formés à des activités qui allaient leur servir pour toute la vie. Cette école dans le temps était sociale, religieuse et culturelle. Mais aujourd'hui elle est devenue économique, ils n'apprennent plus le coran »*. Et un maître d'école coranique d'ajouter : *« Pour les enfants talibés, c'est simplement que les maîtres coraniques recherchent le profit. Ils ont des quotas sur les gains obtenus par les enfants. Ce sont des maîtres coraniques qui n'étaient pas des exemples quand ils étaient à l'école »*. Pour d'autres par contre, la mendicité des enfants talibés fait partie de leur formation : *« Pour les enfants talibés, on veut faire d'eux des vrais hommes donc c'est une épreuve nécessaire, obligatoire »*.

Pour ce qui est du manque de soutiens aux écoles coraniques, un maître d'école coranique soutenait que : *« Pour le cas des enfants talibés, c'est dû au fait que les maîtres ont à leur charge beaucoup d'enfants en quelque sorte abandonnés par leurs parents. Les moyens du maître étant limités, les enfants sont obligés de mendier s'ils veulent manger. Parfois moi-même je me transforme en mendiant pour secourir les enfants quand ils sont malades »*. Comme l'atteste également un membre d'une ONG *« c'est la structuration de certaines écoles coraniques qui pousse les enfants à mendier surtout qu'au niveau de ces écoles, les maîtres n'arrivent pas toujours à subvenir aux besoins de tous »*. Ce point de vue est également soutenu par un enfant talibé qui a

déclaré : « *Je suis venu pour étudier le coran mais comme on est nombreux chez le maître, la nourriture ne nous suffit pas. Voilà pourquoi nous sortons mendier* ».

Quant au sous-équipement en infrastructures éducatives modernes, il a été surtout évoqué par la plupart des autorités administratives, comme une des causes de la mendicité. Pour elles, l'insuffisance des structures étatiques pour encadrer les enfants et plus généralement, le dysfonctionnement du système éducatif, remettent en question les droits des enfants quand on sait que l'éducation est obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans au Burkina Faso.

3.3- Conditions de vie des enfants talibés mendiants

La mendicité est un « travail à temps partiel » pour les enfants talibés. Les enfants consacrent en moyenne six heures par jour à cette activité (les enfants talibés disposent donc de très peu de temps pour l'enseignement coranique). Par ailleurs, les enfants mendiants sont dans les rues tous les jours de la semaine, sans trêve (UCW, 2007).

Les gains obtenus par les enfants dans la mendicité sont généralement de l'argent, de la nourriture, des vêtements, des chaussures, du mil, du maïs, de la cola, etc. Lorsqu'ils gagnent autres choses que de l'argent, ils les vendent pour se partager le gain. Notons ici que les talibés se déplacent toujours en groupe.

Le revenu des enfants talibés qui mendient est presque toujours destiné aux maîtres des écoles coraniques. Les talibés doivent parfois pourvoir à leurs besoins propres, mais ils doivent aussi mendier durant une bonne partie de la journée, et rapporter quotidiennement de l'argent au maître coranique. Selon eux, l'argent obtenu est présenté au maître coranique qui prend une partie. Ils utilisent l'autre partie pour acheter des vivres, des habits parfois du pétrole pour la lampe qui sert à la lecture du coran la nuit et se soigner en cas de maladie : « *L'argent qu'on gagne, on remet au maître. Si tu es malade, il utilise ça pour te soigner. La nourriture c'est pour nous, mais l'argent et les coqs sont destinés au maître* » comme le disait un d'entre eux lors de nos entretiens.

Les études viennent en première position dans l'occupation des talibés. Les périodes indiquées pour la mendicité sont variables suivant les écoles. Certains mendient le matin, le soir étant réservé à la lecture du coran. Et d'autres mendient suivant des périodes précises de la journée à savoir : la matinée de 7 h à 9 h ou à 11h, la soirée de 16 h à 20 h et les vendredis pendant toute la journée. Ces différentes plages horaires ont été notées comme les moments privilégiés pour la mendicité, le reste du temps étant consacré aux études coraniques comme le disait un talibé au cours de nos entretiens, « *Quand on sort le matin à 7 heures on revient à 9 heures étudier. On reprend à 11 heures pour revenir à 14 heures pour prier et étudier. Après on ressort pour reprendre à 16 heures. On arrête à 20 heures. Ce sont les heures de prières qui sont nos heures de pause. Il y a des périodes qu'on nous laisse aller voir nos parents mais y a pas de date précise. Après la mendicité, on étudie, c'est tout* ».

Dans la réalité, d'autres séquences de temps sont également exploitées pour les enseignements ; par exemple très tôt, le matin un peu avant et après la prière de l'aube.

Les enfants talibés estiment ne pas rencontrer de problèmes graves quand ils mendient. Seulement des risques de maladies, des injures de la part de certaines personnes et de petites disputes entre eux : « *Quand on se promène de porte en porte, si tu croises quelqu'un (un mendiant) de plus fort que toi et que tu as quelque chose de bon par exemple du riz gras, il te retire ça par la force. Des fois aussi, si tu quémantes avec insistance on te menace* ». Mais, s'il arrive qu'ils rencontrent des problèmes, c'est le maître d'école coranique qui se charge de les résoudre.

Pour ce qui est de leurs aspirations, l'analyse des réponses des enquêtés indique qu'ils sont la plupart prêt à abandonner la mendicité à la fin de leur formation et apprendre d'autres métiers comme la couture, la mécanique, la soudure, faire le commerce ou devenir des apprentis-chauffeurs de remorque comme le disait un des talibés : « *Nous allons mendier jusqu'à ce qu'on maîtrise le coran et à l'issue, nous chercherons un métier pour apprendre* ».

Par contre, d'autres sont persuadés qu'à la fin de leur formation, ils deviendront des maîtres d'écoles coraniques et formeront à leur tour d'autres enfants. Aux yeux de ces derniers, être maître coranique et s'installer à son compte représente à la fois une ambition et le meilleur moyen d'améliorer ses conditions de vie.

3.4- Conséquences du phénomène

La mendicité des enfants talibés a des conséquences non seulement sur la société mais aussi sur les enfants eux-mêmes.

Des entretiens, il est ressorti que la mendicité des enfants talibés porte atteinte à la tranquillité publique et ne reste pas sans conséquences sur l'avenir du pays. En effet, les problèmes d'hygiène des espaces publics et la dégradation de l'image de la ville qui est due en partie au phénomène, peuvent entraîner la chute des recettes touristiques. Les enfants mendiants provoquent aussi des accidents de circulation en encombrant les routes et en harcelant les usagers, comme le dit une autorité religieuse enquêtée : « *Au niveau de la société, la mendicité ternit l'image du pays en ce sens que lorsque des étrangers arrivent ils sont assaillis de toute part par ces derniers. Ça peut aussi être source d'insécurité pour la population car ces mendiants deviennent des voleurs, coupeurs de routes, etc.* ».

Enfin, il faut dire qu'au regard des conditions de vie des enfants mendiants, la dignité humaine se trouve en cause. Le phénomène menace l'avenir du pays et celui de l'humanité, car les bâtisseurs de demain que constituent les enfants ne bénéficient pas de toute la protection qu'ils méritent afin de grandir harmonieusement.

En ce qui concerne les conséquences sur les enfants talibés proprement dit, ces derniers vivent dans des conditions précaires. En effet, ils sont exclus du système

scolaire et exposés aux risques d'accidents et de maladies, aux violences et exploitations de toutes sortes. En somme, leurs droits sont bafoués comme le souligne le rapport de U.C.W sur les enfants mendiants dans la région de Dakar. Selon ce rapport, l'exposition des enfants mendiants au mauvais temps dans la rue et l'effort très important qu'ils fournissent, sont des facteurs qui les rendent très vulnérables à la fièvre, fatigue, diarrhée, aux douleurs abdominales, dermatoses et périodiquement au paludisme. Toujours selon le même rapport, les enfants mendiants échappent à toute action de santé de grande masse : les campagnes de vaccination, d'administration de vitamines etc. Un enquêteur a aussi tenu les mêmes propos lors de nos entretiens : « *La plus grande conséquence est le droit de l'enfant qui est bafoué. Le plus souvent ces enfants ne bénéficient pas d'éducation au sens restrictif du terme. Ils ne font pas partie du taux de scolarisation, ce qui fait que notre indice est faible. Pour le développement d'un pays, il faut des ressources compétentes, mais des gens qui n'ont appris qu'à mendier, ils peuvent faire quoi ? Il y a aussi sur le plan sanitaire, beaucoup sont malades, beaucoup se droguent et d'autres vivent dans la rue* ».

3.5- Actions menées pour lutter contre la mendicité des enfants talibés

Les avis sont partagés au niveau des responsables de la Communauté musulmane du Burkina Faso sur la lutte contre la mendicité des enfants talibés : les uns soulignent ses vertus sur l'éducation tandis que les autres s'acharnent sur son côté avilissant pour les enfants et l'Islam et le caractère mercantile du phénomène de nos jours.

Les autorités administratives, les institutions internationales, les ONG et la société civile sont tous unanimes sur le fait que cette pratique est révolue, contraire aux droits des enfants et entrave leur éducation.

Le ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, le ministère des droits humains, les institutions internationales comme l'UNICEF et les ONG comme Plan-Burkina, et bien d'autres ont initié et mis en œuvre des projets et programmes qui visent la protection des enfants. C'est ainsi que l'UNICEF a appuyé l'élaboration de la stratégie nationale éducative en milieu ouvert initié par le Ministère de l'Action sociale. Cette stratégie visait surtout les enfants de la rue qui sont par ailleurs des enfants mendiants. Mais, la stratégie ne prenait pas en compte un certain nombre de facteurs entravant considérablement une lutte efficace contre la mendicité des enfants. Il s'agit entre autres de l'absence de cadre juridique régissant la création, le fonctionnement, les normes d'équipement, l'encadrement, les programmes d'études et les méthodes appliquées dans les écoles coraniques et le manque de coordination des interventions en matière de lutte contre le phénomène.

L'analyse des informations collectées, a permis de tirer un certain nombre de conclusions. La religion ne prescrit pas la mendicité. La loi est sans ambiguïté sur le

sujet. Le code pénal condamne la mendicité et le vagabondage, et plus sévèrement encore ceux qui "incitent ou emploient d'autres personnes à la mendicité", d'après l'article 244 du code pénal. Le même code sanctionne également "l'exposition et le délaissement d'enfants ou d'incapables", comme le vise les articles 391 et suivants. Mais le paradoxe, ce sont ces "garibous " qui harcèlent les passants dans la rue. Des voix s'élèvent de plus en plus, tant du côté des tenants du savoir islamique, de l'État que de certaines structures (institutions internationales et ONG) invitant les uns et les autres à assumer leurs responsabilités.

Pratiquée au départ pour des raisons de quête de subsistance quotidienne, la mendicité des enfants talibés a pris aujourd'hui une allure de source de revenus monétaires. Pour certains maîtres d'école coranique, c'est un nouveau fonds de commerce qui est même plus valorisé que le suivi des enseignements coraniques au nom desquels ces jeunes leur ont été confiés.

Le problème de la condition talibé a permis de mettre en exergue, plus généralement, les dysfonctionnements de l'éducation publique et de soulever d'importantes réserves relatives aux droits de l'enfant quant on sait que l'éducation est obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans au Burkina Faso.

Tous ces constats nous amènent à nous poser un certain nombre de questions : la pénibilité de l'apprentissage et les conditions de vie sont-elles compatibles avec la fragilité de ces mineurs? N'y a-t-il pas détournement du rôle éducatif confié aux maîtres d'école coranique, par " l'autofinancement " qui caractérise cet enseignement, et dont beaucoup de maîtres profitent pour subsister ? En un mot, c'est la question de l'impact de cette activité sur les droits de l'enfant qui se pose.

Chapitre 4 : Analyse de la mendicité des mères de jumeaux

Dans ce chapitre, il s'agit de présenter les résultats obtenus à l'issue des entrevues réalisées auprès des personnes ressources et des mendiants, en l'occurrence les mères de jumeaux qui s'adonnent à la mendicité. A l'instar du chapitre précédent, sont présentés l'origine et la perception de la mendicité des mères de jumeaux, ses causes et ses conséquences. Les conditions de vie de ces femmes et celles de leurs enfants, de même que les actions menées pour lutter contre cette forme de mendicité sont également présentées.

4.1- Origine et perception du phénomène

La mendicité des mères de jumeaux trouve ses origines dans les coutumes. Selon les entrevues réalisées avec les responsables religieux et coutumiers, à des époques très anciennes, cette pratique existait de façon symbolique. Elle était bien perçue par les populations car vue comme une exigence de la société. Dans certaines coutumes, la naissance de jumeaux est sacrée et suscite peur et crainte dans la famille et même dans la communauté toute entière. D'où la nécessité d'organiser des rites pour éviter que des malheurs, de mauvais sorts et des malédictions s'abattent sur les enfants et leurs parents géniteurs.

Au nombre des rites à réaliser pour la survie des enfants, il y a la mendicité des mères de jumeaux. Dans le temps, cette pratique dépendait du sexe des enfants et nécessitait l'accord préalable du mari et même celui de la famille élargie. Cette forme de mendicité était également de courte durée (quelques jours) et se pratiquait seulement les lundis et les vendredis dans des lieux publics, en l'occurrence les marchés. Malheureusement, de nos jours, la mendicité des mères de jumeaux a perdu toute son authenticité coutumière dans la mesure où ces dernières ne mendient plus pour les mêmes raisons mais plutôt pour des raisons financières. Elle est devenue au fil du temps une occupation à plein temps pour certaines mères de jumeaux qui en ont fait une activité «professionnelle».

A titre illustratif, un chef coutumier interrogé sur l'origine de la mendicité des mères de jumeaux déclare que *«Cette forme de mendicité a une origine dans la coutume. Au plan coutumier, une femme qui accouche des jumeaux devrait envoyer ses enfants au marché local au plus 4 fois (lundi et vendredi à raison de deux fois pour chacun de ces jours). Le marché étant un lieu public où plusieurs personnes se rencontrent, permettait à un bon nombre d'entre elles de voir ces jumeaux et leurs mères et aux personnes qui le désiraient de leur faire des offrandes. Cela ne se faisait pas de façon continue comme ce qui se fait aujourd'hui»*.

Un autre chef coutumier témoigne que *« La mendicité des mères de jumeaux était une pratique de courte durée et non une mendicité professionnelle comme c'est devenu le*

cas aujourd'hui. Les mères de jumeaux le faisaient dans le temps pour se décharger uniquement des sorts et des malédictions que les génies pourraient faire abattre sur les enfants et leurs mères. La mère de jumeaux était appelée à mettre les enfants dans un panier à leur naissance et faire le tour du marché comme si elle les vendait. Cette mendicité était de nature symbolique et durait trois jours si les bébés sont de sexe différent et quatre jours lorsque ce sont des jumelles et cela s'arrêtait là. C'est donc cette forme de mendicité qui s'explique seulement au plan coutumier. Ce que nous voyons aujourd'hui n'est qu'un effet de mode nourri par la pauvreté, la faim et le manque de moyens de ces femmes à assurer le strict minimum vital».

Il convient également de relever que pour d'autres entrevues, les prescriptions coutumières soutenant la mendicité des mères de jumeaux, même dans sa forme symbolique, ne sont que des préjugés qui doivent être abandonnés avec l'évolution des mentalités. D'ailleurs, plusieurs personnes interrogées disent avoir des mères de jumeaux dans leurs propres familles ou connaître des mères de jumeaux qui n'ont jamais pratiqué la mendicité (même de façon symbolique), mais leurs enfants sont en bonne santé et n'ont jamais été frappés par d'éventuelles malédictions.

4.2- Causes du phénomène

La mendicité des mères de jumeaux dans le contexte burkinabè et particulièrement dans la ville de Ouagadougou est un phénomène aux causes multiples. Elle est décrite comme la résultante de la pauvreté, du chômage, de la désarticulation familiale, de la non-maîtrise de la fécondité, des pesanteurs culturelles, de la recherche effrénée du gain facile à moindre effort et de la tolérance du phénomène.

Selon les mères de jumeaux interrogées, elles se réfugient derrière l'obligation coutumière pour pratiquer la mendicité, mais en réalité c'est le manque de moyens et de travail adéquat pour s'occuper des enfants qui les pousse à mendier à longueur de journée. Du fait de la venue des jumeaux, plusieurs d'entre elles déclarent être dans l'incapacité de continuer leurs activités rémunératrices quotidiennes en l'occurrence le petit commerce (vente de nourriture, bois, charbon, légumes, etc.), le nettoyage et la lessive dans les ménages relativement nantis. D'autres évoquent la fuite du mari (abandon du foyer conjugal) ou son décès, la non-reconnaissance de la grossesse suivie très souvent de la répudiation, la crise ivoirienne pour justifier leur mendicité. Vivant déjà dans des conditions difficiles et confrontées à la gestion de nouveaux enfants qui sont en général imprévus, les mères disent n'avoir d'autres choix que de recourir à la mendicité pour subvenir aux besoins des jumeaux, de leurs frères/sœurs et parfois de toute la famille.

Pour les responsables religieux et coutumiers interviewés, le problème de la mendicité des mères de jumeaux est collectif dans la mesure où les différents segments de la société ne jouent plus leurs rôles en assumant leurs responsabilités vis-à-vis des mères de jumeaux désœuvrées et nécessiteuses. L'absence de structures habilitées pour venir

en aide spécifiquement aux femmes mères de jumeaux en difficultés, constitue une cause majeure. Ce manque de soutien au niveau moderne est renforcé par des accusations de toute sorte liées à la tradition qui amènent à traiter certaines mères de jumeaux de sorcières, de porte-malheurs surtout si la naissance des enfants est suivie d'évènements particuliers dans la famille. Exclues de la société et n'ayant pas d'autres recours, elles s'adonnent entre autres à la mendicité.

Cependant, à côté de ces facteurs, la recherche effrénée du gain à moindre effort et l'effet de mode amènent aujourd'hui plusieurs femmes à pratiquer cette forme de mendicité. Il ressort également des entrevues que cette forme de mendicité est devenue un véritable fonds de commerce pour les amatrices qui développent de nouvelles stratégies pour prospérer dans ce nouveau business. En effet, plusieurs personnes témoignent à travers les entrevues réalisées que certaines mères louent leurs jumeaux à d'autres femmes pour qu'elles mendient les jours où elles n'arrivent pas à sortir pour cause de maladie ou autre empêchement. Les gains obtenus par la "nouvelle mère" dans la mendicité sont partagés le soir entre la "fausse mère" et la mère biologique des enfants. D'autres femmes réunissent tout simplement des enfants qui ne sont pas jumeaux et les habillent d'une manière uniforme pour pouvoir mendier.

Selon les autorités administratives et responsables d'associations et d'ONG interrogés, au-delà de la recherche de la pitance quotidienne des mères de jumeaux, leur mendicité se présente comme une réponse à la demande sociale. La population burkinabé en général, c'est-à-dire des "villageois" aux plus hautes autorités, du fait des considérations irrationnelles, se trouve chaque jour dans la nécessité de faire un sacrifice à l'endroit des jumeaux qui semblent posséder un pouvoir mystique : pour les uns et les autres, offrir quelque chose à une mère de jumeaux peut sauver de la maladie, du mauvais sort, des malédictions et procurer en même temps un lendemain meilleur au donateur. Cette tolérance du phénomène par la population est d'ailleurs l'une des principales raisons qui ne facilite pas l'application de la loi n°043/96/ADP du 13 novembre 1996 portant Code Pénal dont les articles 242 à 249 sont relatives à la mendicité et au vagabondage au Burkina Faso (cf. chapitre 1).

4.3- Conditions de vie des mères de jumeaux mendiantes

Les conditions de vie des mères de jumeaux qui s'adonnent à la mendicité dépendent entièrement des gains qu'elles obtiennent dans la mendicité, lesquels gains sont eux-mêmes fonction de la générosité des donateurs. En quelque sorte, comme les mères de jumeaux le disent elles-mêmes, «*Le jour que tu ne sors pas tu ne manges pas. Le jour que tu sors, ça dépend, si tu t'es levée sur le bon pied ou non*». Au cours de leurs sorties, elles obtiennent de la nourriture, de l'argent (allant de 500 à plus de 2000 F CFA par jour), des céréales, des condiments, du savon, de l'aide pour les ordonnances des enfants, des habits, des cauris, de la cola, de la volaille, des moutons (rarement), etc.

La nourriture obtenue dans la mendicité est consommée sur place par la mère et ses enfants. Le reste de la nourriture, les céréales et les autres dons sont emportés à la maison pour toute la famille. Les habits, suivant la convenance et la qualité sont portés par les enfants et leur mère, ou par d'autres membres de la famille ou vendus. Quant aux animaux domestiques rarement obtenus dans la mendicité, ils sont vendus dans les marchés locaux pour subvenir aux divers besoins des enfants et de la famille : soins de santé, scolarité des aînés, achat de nourriture, paiement du loyer. Les femmes témoignent qu'elles viennent souvent en aide à d'autres personnes plus démunies, en l'occurrence leurs parents restés au village.

La mendicité est la seule activité rémunératrice de ces femmes mères de jumeaux. Elles déclarent mendier tous les jours et durant toute la journée, la soirée étant réservée aux activités ménagères. En cas de pluie, elles s'abritent généralement dans les mosquées et reprennent leur activité de mendicité dès qu'il cesse de pleuvoir.

Le problème phare rencontré par les mères de jumeaux dans la mendicité est l'incertitude permanente car il y a des jours où elles ne font pas de bonnes affaires. Chez les mendiants en général, la survie quotidienne est aléatoire, c'est-à-dire que *«le jour où tu n'es pas dans la rue tu ne mange pas»*. Il y a aussi cette angoisse du jour où tu ne pourras plus sortir. Pour les mères de jumeaux, ce jour correspond au moment où les jumeaux seront grands.

Outre ces problèmes d'ordre psychologique, les mères de jumeaux rencontrent des difficultés dans la mendicité telles que les insultes et les moqueries de toute sorte, la discrimination et le rejet, le refus, la maladie des enfants du fait du soleil, du vent et de la consommation des aliments pourris que certaines personnes leur offrent, la fatigue du fait qu'elles marchent régulièrement plusieurs kilomètres par jour, les accidents de circulation, les agressions physiques et sexuelles. Comme les jeunes mères de jumeaux interrogées le témoignent, *«il arrive parfois que certains hommes surtout les hommes en voiture nous donnent de l'argent et proposent de coucher avec nous. D'autres hommes nous tapotent tout simplement les fesses»*.

A ces problèmes s'ajoutent les difficultés qu'elles ont à s'occuper des enfants restés à la maison car une fois qu'elles vont mendier, ces enfants sont laissés à eux-mêmes, ce qui n'est pas sans conséquence.

Face aux difficultés ci-dessus mentionnées, notamment les humiliations de toute sorte, la résignation est la solution adoptée par les mères de jumeaux pour surmonter les problèmes rencontrés au quotidien. Elles conseillent leurs congénères de rester calmes et patientes face aux injures, d'être prudentes et vigilantes pour éviter les accidents de la circulation et de changer de méthodes d'approche pour mendier devant la réticence de certaines personnes.

Malgré ces difficultés, les avis sont partagés entre les mères de jumeaux interrogées quant à la perspective d'abandonner la pratique de la mendicité. En effet, certaines

d'entre elles ne comptent abandonner que lorsqu'elles auront trouvé du travail plus rémunérateur. Elles déclarent ne pas savoir ce qu'elles vont faire lorsque leurs enfants vont grandir. D'autres disent qu'elles arrêteront quand les enfants seront grands et qu'elles utiliseront le temps qu'elles passent actuellement dans la mendicité et les économies qu'elles y obtiennent pour se consacrer exclusivement à d'autres activités génératrices de revenu afin de pouvoir survivre et scolariser leurs enfants.

4.4- Conséquences du phénomène

La mendicité des mères de jumeaux est un fléau aux conséquences multiples pour la société. Au-delà du fait qu'elle ternit l'image du pays, elle cultive l'imitation chez les femmes mères de jumeaux, la tendance du gain facile et l'assistanat. Au lieu de travailler, ces femmes préfèrent se contenter des gains qu'elles obtiennent dans la mendicité, ce qui est source de sous-développement dans la mesure où cette catégorie de femmes de plus en plus nombreuses ne participe pas à l'effort de développement.

Par ailleurs, la mendicité des mères de jumeaux n'est pas sans conséquence sur les femmes et leurs enfants. En effet, si la présence physique des mères de jumeaux aux abords des voies et dans les lieux publics, expose leurs enfants et elles-mêmes à tous les dangers et indispose les dirigeants soucieux de leur bien-être, il faut accepter que ces femmes ne sont qu'un élément au même titre que le carrefour, la clairière, la termitière ou la rivière dans l'esprit de celui qui pratique l'aumône ou le sacrifice. Il est ressorti des entrevues réalisées que le plus souvent, les offrandes ne sont pas faites en visant l'amélioration des conditions de vie des jumeaux et leurs mères qui les reçoivent mais visent plutôt l'amélioration de celles des donateurs. L'aumône ou le sacrifice n'est donc pas un acte altruiste animé toujours par le souci du bien-être des moins nantis. C'est dans cette logique que des sommes d'argent importantes, des produits alimentaires, vestimentaires sont retrouvés tous les jours dans les fourmilières, les termitières, ou sur la voie publique au lieu d'être destinées à ceux qui en ont besoin. De ce fait, les jumeaux et leurs mères sont victimes de toute sorte de malheurs véhiculés par les offrandes. Certaines mères de jumeaux disent avoir refusé des offrandes car supposées dangereuses pour leur santé et celle des enfants.

En outre, comme précédemment mentionné⁴, les mères de jumeaux qui s'adonnent à la mendicité s'exposent aux risques divers (accidents de la circulation, agressions, maladies, viol, etc.), aux abus de tout genre et à d'autres vices tels que la prostitution. Elles deviennent dépendantes et peuvent tomber dans l'oisiveté car certaines d'entre elles abandonnent les activités qu'elles menaient auparavant du fait de cette pratique. Quant aux mères de jumeaux qui mendient sans l'accord de leurs maris ou sans leur complicité, il est ressorti des entrevues que ces dernières finissent par perdre leurs époux.

⁴ Confère le point relatif aux conditions de vie des mères de jumeaux qui s'adonnent à la mendicité

Les enfants ne sont pas non plus épargnés. Ils sont exposés à toute sorte de maladies (la méningite, le paludisme, le rhumatisme, etc.) dues aux effets du soleil, du vent, de la poussière et à la consommation des aliments souillés. Leur éducation se trouve bafouée tandis qu'une mauvaise habitude leur est inculquée dès leurs bas âges : *«Les conséquences de la mendicité des mères de jumeaux sont encore plus néfastes sur les enfants que sur leurs mères car une mauvaise habitude est inculquée aux enfants, notamment celle du moindre effort dans laquelle les mères sont elles-mêmes adeptes. Un enfant qui grandit dans la mendicité, qui fait son enfance aux abords des routes, ne peut devenir qu'un autre mendiant. Aussi, ces enfants seront en général sans éducation. C'est une mendicité qui nourrit le risque d'une nouvelle génération de mendiants en créant un cercle vicieux dans lequel il faut à tout prix sortir car la conséquence la plus certaine est le sous-développement»*⁵.

4.5- Actions menées pour lutter contre la mendicité des mères de jumeaux

La mendicité des mères de jumeaux est une nouvelle forme de pratique qui semble n'avoir pas encore retenu l'attention du gouvernement, des associations et des ONG œuvrant dans le domaine de la protection des droits humains. Les entrevues réalisées montrent que les actions de lutte contre le phénomène sont dirigées vers les autres formes de mendicité en l'occurrence celle des enfants talibés ou des enfants de la rue. Des initiatives sont développées à cet effet par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN)⁶ et certaines associations et ONG à l'endroit des enfants. Les autres catégories de mendiants, notamment les mères de jumeaux sont confondues dans le groupe des personnes vulnérables, mais elles ne sont pas prises en compte exclusivement pour le moment. Les cours de solidarité créées en 1984 par le Conseil National de la Révolution (CNR) pour accueillir les mendiants (toute catégorie confondue) dans les villes dans lesquelles elles sont implantées notamment Ouagadougou, sont actuellement peu fonctionnelles ou fermées, car les mendiants internés préféreraient plutôt les rues et les carrefours.

La non-application du Code Pénal en la matière (cf. chapitre1) favorise également le développement du phénomène de mendicité dans toutes ses formes. Par exemple, la mendicité des mères de jumeaux qui était jadis symbolique est devenue une activité à

⁵ Propos d'un chef coutumier interrogé sur les conséquences de la mendicité des mères de jumeaux sur les enfants et leurs mères.

⁶ Le MASSN est chargé d'assurer la mission gouvernementale qui consiste à protéger et promouvoir les groupes sociaux spécifiques et marginalisés et crée les conditions favorables à une consolidation au sein des populations. C'est à ce titre que la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) s'est fixé pour but de promouvoir le bien-être social des populations en général, celui des individus, des familles et des groupes vulnérables en particulier avec leur pleine participation sur la base de la réduction des inégalités sociales.

plein temps, voire un fonds de commerce pour bon nombre de femmes. Les actions spontanées du Ministère de la Sécurité concernent rarement les mères de jumeaux compte tenu de leur situation de mère. En effet, il est ressorti des entrevues qu'à l'approche des grandes manifestations, des sorties sont organisées par le Ministère de la Sécurité pour repérer les mendiants et les mettre dans un lieu précis. Mais l'entretien de ces mendiants raflés coûte très cher si bien qu'après les différentes manifestations, ils sont livrés à eux-mêmes et reprennent leur activité quotidienne. Néanmoins, des sensibilisations sont faites à l'occasion des rafles, les invitant à abandonner la pratique de la mendicité, mais malheureusement cela ne porte pas toujours de fruit.

De l'analyse des entrevues réalisées sur la mendicité des mères de jumeaux dans la ville de Ouagadougou, l'on retient que le phénomène tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, ne saurait se justifier ni par les coutumes ni par les religions musulmane et chrétienne. La pratique a des conséquences néfastes sur les enfants et leurs mères et même sur la société toute entière, mais elle est entretenue par les conditions de vie précaires des ménages, la tolérance du phénomène par la population et la non-application du Code Pénal en la matière.

Chapitre 5 : Analyse de la mendicité des personnes âgées

L'objectif de ce chapitre est de rechercher l'origine et les perceptions du phénomène, les causes, les conséquences et les conditions de vie des personnes âgées mendiantes. Ce chapitre permettra également de relever des actions visant à lutter contre la mendicité des personnes âgées, les insuffisances et les perspectives.

5.1- Origine et perception du phénomène

Les personnes âgées constituent une population vulnérable. Autrefois, elles s'appuyaient sur leurs familles, vivaient non éloignées de celles-ci ou cohabitaient avec des descendants susceptibles de proposer une aide matérielle, financière ou affective. Aujourd'hui, on assiste de plus en plus à un recul de la solidarité intrafamiliale. De plus, de nombreux phénomènes dont la mendicité semblent prendre de l'ampleur au sein de cette population et suscitent plusieurs interrogations.

La mendicité des personnes âgées est perçue par les populations comme une pratique qui dégrade l'être humain. En effet, en Afrique, les personnes âgées sont un exemple de sagesse, de respect. De ce fait, elles bénéficient de l'estime des autres catégories de la population, toute chose qui est contraire à la mendicité. On relève également que cette pratique est une question d'éducation. A titre illustratif, un pasteur déclare que « *C'est même honteux de mendier à sa vieillesse, car c'est un âge où sagesse et respect sont là. Alors que mendier est tout le contraire de ces deux vertus* ».

La mendicité des personnes âgées n'a aucun fondement religieux : « *La mendicité sous aucune forme n'a de fondement religieux, il n'est écrit nul part que l'homme doit mendier pour manger* », disait un responsable religieux. En effet, les religions chrétienne et musulmane incitent chaque individu au travail pour se nourrir dignement tout en prônant la solidarité entre les membres d'une même communauté et n'encouragent pas la main tendue. Dans les coutumes, les vieilles personnes sans famille attirent l'attention et le soutien de toute la communauté sans qu'elles n'aient besoin de faire le porte à porte ou d'aller dans les rues. Néanmoins, la pratique est tolérée pour les personnes âgées vivant avec un handicap quelconque (cécité, surdi-mutité, paralysie) les empêchant de travailler ou celles n'ayant aucun parent pour les soutenir. En témoignent les propos d'un responsable religieux qui affirme que « *La mendicité des personnes âgées peut être plus ou moins acceptable dans la mesure où elles ne peuvent pas travailler, mais elle n'est pas non plus normale* ».

5.2- Causes du phénomène

La pauvreté, le handicap et le manque de soutien, le prolongement de la mendicité des enfants, l'exclusion sociale et le manque de protection sociale et la recherche du gain facile sont les principales raisons de la mendicité des personnes âgées.

Que ce soient les responsables coutumiers et religieux, les maîtres d'écoles coraniques, les responsables d'associations et ONG, les autorités administratives et les mendiants eux-mêmes, tout le monde s'accorde sur le fait que la pauvreté est l'une des principales causes de la mendicité pour les personnes âgées. Avec la croissance démographique, on assiste de plus en plus au chômage des jeunes et partant, une fuite des jeunes de la cour familiale. Les personnes âgées restent ainsi, sans soutien et la mendicité apparaît alors comme la solution pouvant leur permettre de subvenir à leur besoin. En effet, comme le souligne une personne âgée mendicante *« Pour ce qui est des raisons ou des causes de la mendicité moi, je pense que la population est trop élevée en plus de cela la vieillesse est un état très important parce que on a plus de force. Il y a aussi la fuite des enfants qui quittent la cour familiale et ne s'occupent pas des parents qui sont fatigués. Nos enfants sont au chômage, ils ne font rien. Je pense aussi que la cause de la mendicité aussi c'est que les gens ne veulent plus les travaux pénibles »*.

De plus, les personnes âgées mendiante justifient leur pratique par le handicap qu'elles portent. Pour elles, lorsqu'on vit avec un handicap (handicap des membres inférieurs, handicap des membres supérieurs, aveugle, sourd-muet, lèpre, etc.) et qu'on manque de soutien véritable, on ne peut que recourir à la mendicité pour subvenir à ses besoins. Comme le souligne un enquêté : *« Certaines vieilles personnes n'ont jamais eu de conjoints ou d'enfants. D'autres sont totalement délaissées par leurs familles. Étant donné l'état de vieillesse et dans l'incapacité de travailler, le dernier recours devient la mendicité »*.

La mendicité des personnes âgées peut être aussi le prolongement d'une mendicité observée depuis l'enfance : *« Pour les personnes âgées, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les personnes âgées qui mendient aujourd'hui, mendiaient autrefois dans leur jeunesse. Ce sont généralement les gens qui n'ont pas organisé leur vie. Pour tout simplement dire que les enfants qui mendient aujourd'hui, si on n'y prend pas garde seront les personnes âgées qui mendieront demain »*.

Il convient aussi de souligner que l'exclusion sociale contribue à développer le phénomène de la mendicité puisque les vieilles personnes accusées de sorcières sont généralement exclues de leur société d'appartenance et se voient obligées de mendier pour satisfaire leurs besoins. A ce propos, un enquêté a déclaré que *« Les personnes âgées souvent accusées de sorcières et sorciers, n'ayant plus de soutiens et exclues de la société d'appartenance, sont obligées de mendier pour se nourrir et assurer leurs derniers jours »*.

Les responsables d'associations et ONG considèrent que : « *Les causes de la mendicité des personnes âgées sont l'absence de protection sociale et l'absence de système de prise en charge des personnes âgées* ».

Pour d'autres la mendicité des personnes âgées pourrait s'expliquer par la recherche du gain facile surtout pour celles qui ne sont pas trop vieilles.

5.3- Conditions de vie des personnes âgées mendiante

Les informations recueillies auprès des personnes âgées mendiante interrogées, révèlent qu'elles obtiennent généralement des dons en espèce, atteignant parfois 1000 FCFA par jour, et en nature composés notamment de nourriture, céréales (maïs, haricot, riz, mil, etc.), animaux (moutons, boucs, poulets, etc.) et vêtements; comme l'illustrent les propos d'un enquêté « *Souvent, on gagne beaucoup de la mendicité. Il arrive qu'on gagne de l'or, de l'argent, des billets de banque. Mais aussi, on gagne des vivres (haricot, riz, maïs etc.), des animaux (moutons, boucs, poulets, etc.) et des vêtements* ». Il convient de noter que les dons de céréales, d'animaux et parfois de nourriture se font généralement dans le cadre des pratiques sacrificielles.

Les gains obtenus sont destinés à la satisfaction de besoins divers : alimentation, scolarisation des enfants et soins de santé.

En ce qui concerne la gestion du temps, on relève deux catégories de personnes âgées mendiante: celles qui mendient à temps plein (toute la journée) et celles qui mendient à temps partiel (la matinée uniquement), la soirée étant réservée au repos ou à d'autres activités (agriculture, tissage, etc.) pour cette dernière catégorie. En effet, certains mendiante déclarent aussi que la population les retrouvent souvent à domicile pour leur faire certaines offrandes et parfois même la nuit.

Les personnes âgées mendiante interrogées affirment qu'elles rencontrent des difficultés qui sont entre autres l'humiliation (à cause des injures de toutes natures), les rejets, les accidents de la circulation, les maladies et parfois les vols. En effet, comme le témoigne un mendiant « *Nous faisons face aux injures, aux humiliations mais aussi aux accidents. Le fait qu'on ne voit pas bien, on a des difficultés pour traverser correctement les voies. Nous faisons aussi l'objets de rejet* », les handicaps, en l'occurrence la malvoyance font qu'elles ont des difficultés pour traverser les voies et les maladies sont parfois les conséquences des nourritures avariées qu'elles reçoivent.

Face aux problèmes rencontrés, certaines personnes âgées mendiante se résignent car pour elles, la mendicité est l'«œuvre de Dieu». Pour éviter les accidents de circulation, elles observent des comportements de prudence. L'humiliation dont elles sont souvent victimes vient généralement des enfants. Aussi, les personnes âgées mendiante invitent-elles les parents à une meilleure éducation de leurs enfants.

Les avis des personnes âgées mendiantes sur les perspectives d'abandon de la mendicité sont variés. En effet, certaines désirent abandonner cette pratique mais ne savent pas exactement à quel moment, elles le feront : « *La mendicité est très fatigante car nous parcourons de longues distances par jour. De plus, nous sommes confrontés à des risques d'accident. Quant à la période à laquelle nous allons abandonner, nous ne savons pas. Mais si toutefois, on nous vient en aide, nous comptons abandonner le plus tôt possible* ». D'autres par contre, affirment qu'elles vont continuer jusqu'à ce qu'elles ne soient plus capables de sortir (invalidité) pour mendier : « *je vais continuer à mendier parce que je ne peux rien faire à part ça et cela à cause de mon âge. Je vais continuer jusqu'à la fin de mes jours* ». On note également que certaines personnes se disent prêtes à arrêter la mendicité si on leur propose une autre activité ou un centre d'accueil ou encore des moyens de soutien conséquents.

5.4- Conséquences du phénomène

La mendicité des personnes âgées a pour conséquences, la non-transmission du savoir aux jeunes et la diminution de la productivité du pays. En effet, préoccupées par la mendicité, les personnes âgées ne trouvent plus de temps pour s'entretenir avec les jeunes. De plus, celles qui sont toujours valides et s'adonnent à cette pratique ne contribuent pas à la productivité du pays.

En termes de conséquences de la mendicité sur les personnes âgées mendiantes elles-mêmes, on relève surtout les maladies et les accidents de la circulation. De plus, cela les fragilise davantage et leur fait perdre aussi leur dignité.

5.5- Actions menées pour lutter contre la mendicité des personnes âgées

En ce qui concerne les actions visant à lutter contre la mendicité des personnes âgées, les autorités administratives interrogées renseignent qu'outre les actions ponctuelles (dons de vivres et vêtements) menées pour les mendiants toute nature confondue, il n'y a pas d'actions spécifiques en faveur des personnes âgées mendiantes.

Par contre, les responsables d'association et ONG interrogés affirment qu'ils n'interviennent pas en faveur des personnes âgées.

De l'analyse de la mendicité des personnes âgées, il se dégage que c'est un phénomène dégradant n'ayant aucune origine religieuse et coutumière, mais relevant plutôt de la pauvreté et du manque de solidarité intrafamiliale. Même si la pratique est mal appréciée, elle permet à de nombreuses familles de subvenir à leurs besoins. Toutefois, les conséquences de cette pratique sont énormes non seulement sur la société mais aussi sur les mendiants eux-mêmes.

Chapitre 6 : Analyse de la situation des accompagnants des mendiants

Il est important de s'intéresser en plus des mendiants, à leurs accompagnants même si ces derniers semblent partager les mêmes points de vue sur la pratique du phénomène.

6.1- Causes du phénomène

Certains accompagnants interviewés considèrent la pauvreté et le manque d'emploi comme principales raisons qui les poussent dans la pratique de la mendicité avec une tierce personne. Le handicap couplé avec l'absence d'une personne pouvant assurer la prise en charge des mendiants est également l'une des raisons qui amène d'autres à les accompagner pour mendier. En effet, comme le souligne un accompagnant de mendiant : *« C'est la pauvreté qui est la principale raison qui pousse les accompagnants à aller avec leurs parents dans la rue pour mendier. Certains parents étant handicapés, ils ne peuvent plus travailler pour subvenir aux besoins de leur famille »*. En plus de ces raisons, certains accompagnants de mendiants, notamment, les enfants avancent que leurs parents n'ont pas les moyens nécessaires pour assurer leurs besoins en général et leur scolarité en particulier. De ce fait, ils utilisent leur temps libre pour accompagner leurs parents dans la pratique de la mendicité dans l'espoir d'avoir les moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins.

6.2- Conditions de vie des accompagnants des mendiants

Tout comme les mendiants, leurs accompagnants interrogés déclarent que les gains obtenus dans la mendicité sont en nature et en espèce. Les gains en nature concernent la nourriture consommable directement (galette, riz, lait, etc.), les vivres (maïs, riz, mil, haricot, etc.), les animaux (poulet, mouton, pintade, etc.) et des vêtements. Les gains en espèce varient entre 200 et 1500 FCFA par jour. Toutefois, de nombreux accompagnants de mendiants précisent que ce sont des estimations assez vagues dans la mesure où ce ne sont pas eux qui font le bilan à la fin de la journée.

En ce qui concerne l'utilisation des gains obtenus, l'analyse montre que cette utilisation est très variable. Tous les accompagnants de mendiants s'accordent sur le fait que la nourriture est consommée. Quant à l'argent, il contribue à payer les vivres, les médicaments pour se soigner, la scolarité des enfants, comme le souligne un accompagnant de mendiant: *« Ce qu'on gagne, mon père nous nourrit avec et paye notre scolarité mon frère et moi. Mon père est entrain de construire un celibaterium en Côte d'Ivoire avec l'argent »*. Cependant, les vivres peuvent être destinés à la consommation ou vendus pour assurer les dépenses quotidiennes. Certains vendent les animaux qu'ils reçoivent, d'autres en font de l'élevage.

Les accompagnants des mendiants gèrent leur temps de façon diversifiée. Certains accompagnent les mendiants à temps plein, d'autres à temps partiel (le matin ou le soir). On relève que certains accompagnants des mendiants sont des élèves et n'utilisent que leur temps libre, notamment les jeudi, samedi et dimanche, à cet effet.

En dehors de l'accompagnement des mendiants, les autres activités des accompagnants des mendiants sont la cuisine et les travaux champêtres.

Au nombre des problèmes rencontrés par les accompagnants de mendiants, on relève les maladies, les accidents de la circulation, les injures et les rejets par les populations. Il est à noter également que les offrandes faites aux mendiants et à leurs accompagnants leur causent parfois de sérieux ennuis. Comme, le souligne un accompagnant de mendiant « *Un jour, on nous a donné un sacrifice constitué de queue, de sang et de la cola. Quand la personne nous l'a remis, elle est partie rapidement sans prendre les bénédictions. Arrivé à la maison le soir, un des jumeaux de la maman est décédé* ».

Face aux problèmes rencontrés, les accompagnants de mendiants adoptent des attitudes de résignation et de prudence.

En termes de perspectives, trois principales idées émergent de l'analyse des propos des accompagnants de mendiants. Certains considèrent que la mendicité fait partie de leurs activités. Pour eux, la poursuite de la mendicité est indispensable pour leur survie quotidienne. D'autres désirent abandonner cette activité à condition de trouver des activités telles que la mécanique, la menuiserie ou la soudure, susceptibles d'assurer leur survie. Comme le souligne un accompagnant « *Si je gagne du travail, je vais arrêter. S'il n'y a pas travail, si tu arrêtes tu vas manger quoi. Donc, si j'ai du travail aujourd'hui, j'arrête au cas contraire je suis obligé de continuer* ». Quant aux élèves qui utilisent leur temps libre pour accompagner leurs parents dans la pratique de la mendicité, ils désirent arrêter la pratique si leurs études se couronnent de succès.

6.3- Conséquences du phénomène

S'agissant des conséquences de l'accompagnement des mendiants dans la pratique du phénomène, il ressort que cela contribue à développer davantage le phénomène. En effet, ceci apparaît comme une forme de transmission de la pratique du mendiant à l'accompagnant.

Sur les accompagnants des mendiants eux-mêmes, la consommation de la nourriture reçue peut conduire à des maladies car elle est souvent avariée. Pour les élèves, le fait qu'ils consacrent leur temps libre à cette pratique, contribue à réduire leur rendement et par ricochet conduit aux échecs scolaires. De plus, certains enfants en âge d'aller à l'école échappent au système scolaire à cause de cette pratique.

Les accompagnants des mendiants considèrent que la pauvreté, le manque d'emploi et l'absence d'une personne pour la prise en charge des personnes qu'ils accompagnent sont les principales raisons qui les poussent dans cette pratique.

En termes de conséquences, il ressort que les accompagnants des mendiants sont exposés à certaines maladies dues notamment aux nourritures parfois avariées qu'ils reçoivent. De plus, l'accompagnement des mendiants par les jeunes enfants contribue à réduire leur participation scolaire.

Conclusion

L'enquête qualitative sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou avait quatre objectifs spécifiques: i) identifier les perceptions socioculturelles et religieuses de la mendicité; ii) déterminer les causes de la mendicité; iii) connaître les conditions de vie des mendiants et iv) formuler des recommandations à même de contribuer à la lutte contre le phénomène au Burkina Faso.

Les populations cibles de l'enquête ont été principalement les mendiants de toute catégorie (enfants talibés, mères de jumeaux, personnes âgées, etc.) et les personnes ressources composées d'autorités administratives, de responsables coutumiers et religieux, de maîtres d'écoles coraniques, de responsables d'associations et d'ONG œuvrant dans le domaine de la protection des droits humains.

En ce qui concerne les perceptions socioculturelles et religieuses du phénomène, tous les acteurs sont unanimes que la mendicité des enfants talibés et celle des personnes âgées ne correspondent à aucune prescription religieuse ou coutumière. Comme les coutumes, l'islam et le christianisme prônent la solidarité entre les individus et les communautés, mais n'encouragent pas la main tendue. La mendicité des mères de jumeaux par contre trouve ses origines dans les coutumes (de nature symbolique), mais telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est déplorable et condamnable.

L'analyse des entrevues en rapport avec les causes du phénomène a montré que l'irresponsabilité des parents, le sous-équipement des écoles coraniques en infrastructures éducatives modernes, la systématisation de la "mendicité commerciale" des enfants talibés, le travestissement de certaines pratiques religieuses (musulmanes) et le manque de soutiens aux écoles coraniques, sont entre autres, les facteurs qui poussent les enfants talibés à mendier. La mendicité des mères de jumeaux est quant à elle, la résultante du chômage, de la désarticulation familiale, de la non-maîtrise de la fécondité et des pesanteurs socioculturelles. Chez les personnes âgées, ce sont le handicap et le manque de soutien, le prolongement de la mendicité juvénile, l'exclusion sociale et le manque de protection sociale qui sont les principales raisons de leur mendicité. Au delà de ces facteurs, il a été relevé que toutes les formes de mendicité sont motivées par la pauvreté, la recherche du gain facile et entretenues par la tolérance populaire et la non-application du Code Pénal en la matière.

Quant aux conditions de vie des mendiants, l'analyse des entrevues des personnes interrogées y compris les mendiants eux-mêmes, a montré que les mendiants sont exposés aux risques de maladies dus notamment aux nourritures avariées. Ils sont victimes d'accidents de la circulation et font l'objet d'humiliation, d'injures et de rejets de la part des populations.

En dépit des difficultés évoquées, les mendiants restent attachés à leur pratique et ne sont pas prêts à l'abandonner sans mesures d'accompagnement qui vont de la prise en

charge totale à l'octroi d'un emploi plus rémunérateur: «*C'est la seule source de revenu qui nous permet de satisfaire nos besoins quotidiens*» disent-ils. Il est donc de la responsabilité de l'État et de l'ensemble des acteurs au développement de faire efficacement face au phénomène dans la mesure où la mendicité, qu'elle soit pratiquée par un enfant, une mère de jumeaux ou une personne âgée, ternit l'image du pays et entrave son développement économique et social. Pour ce faire, les suggestions suivantes peuvent être formulées à l'issue de la présente étude:

- mener une première étude quantitative d'envergure nationale sur le phénomène de la mendicité pour évaluer son ampleur et des études courantes pour contrôler son évolution; car pour le moment, l'absence des données chiffrées, fiables et exhaustives, ne permet pas au Ministère en charge de l'Action Sociale et la Solidarité Nationale et aux autres acteurs de développement, d'entreprendre des actions efficaces envers les mendiants. Aussi, des recherches spécifiques peuvent-elles être menées sur les facteurs économiques, socioculturels et religieux qui poussent les individus à la mendicité afin de mieux affiner les stratégies de lutte contre le phénomène;
- développer davantage les mécanismes de protection des personnes vivant en situation difficile : il est possible d'aider véritablement les personnes démunies en appuyant les structures étatiques, les ONG et les associations qui viennent en aide aux populations pauvres. On peut également réhabiliter les anciennes Cours de Solidarité et créer d'autres centres de récupération (pour les mendiants invalides) et de formation (pour les mendiants valides). Dans ce cas, il sera plus facile de centraliser les aides et les offrandes des différents donateurs pour venir en aide aux mendiants internés et dissuader ceux qui iront dans la rue;
- organiser des campagnes de sensibilisation en impliquant les leaders religieux et coutumiers et la société civile afin de faire changer les attitudes et les comportements au sein des populations. Par exemple, pour le cas des enfants talibés, les campagnes de sensibilisation devraient être organisées en étroite collaboration avec les autorités religieuses à partir d'un argumentaire religieux qui critique la mendicité des enfants talibés, et véhicule la notion que les textes sacrés de l'Islam ne légitiment pas la pratique de la mendicité pour les talibés. Cette action devrait être soutenue par un usage novateur des technologies de l'information et de communication, sous la forme d'émissions radiophoniques sur les responsabilités parentales, les difficiles conditions de vie (santé, alimentation, hygiène, logement, etc.) des talibés et l'importance de la scolarisation, par exemple;
- appliquer le Code Pénal en la matière à la suite des campagnes de sensibilisation et éviter de centrer les politiques de lutte contre le phénomène dans les grandes villes car les mendiants sont "partout" et proviennent de "partout".

Références bibliographiques

Andreani J.C et Conchon F. (2005), Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : état de l'art en marketing.

CARITAS DEVELOPPEMENT NIGER (2007) : Étude sur les enfants dans les écoles coraniques.

ENDA Tiers Monde Jeunesse-Action (2007) : Talibés au Burkina Faso, de l'étude à l'action. Recherche action participative pour l'amélioration de leurs conditions de vie dans les villes de Ouagadougou, Ouahigouya et Zorgho

Kane H.C (1961) : L'Aventure ambiguë.

MASSN (2008), «Rapport de l'étude sur la mendicité des enfants au Burkina Faso : cas des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Tenkodogo», Ouagadougou juillet 2008, 77p.

Ndiaye M. (2006), Enfant à Guéréo, talibé à Dakar, Les échos de la Banque mondiale.

Moriba Camara (2008), Rapport de la conférence sur le thème « *La mendicité des enfants au Mali* ».

TOSTAN (2007) : Recherche-action sur les zones pourvoyeuses des enfants mendiants ; facteurs – acteurs – circonstances – solutions préventives, Rapport final.

Understanding Children's Work (UCW) (2007) : les enfants mendiants dans la région de Dakar, Projet Working Paper series.

Annexes

GUIDE D'ENTRETIEN avec les Mendiants toute nature confondue
--

1-PRELIMINAIRE

Ce guide d'entretien devra être utilisé avec les **mendiants toute nature confondue** sélectionnés par arrondissement.

Avant de commencer l'entretien saluez vos interlocuteurs/interlocutrices, assurez vous que le nombre de mendiants devant participer aux discussions est en harmonie avec la méthodologie de l'étude. Présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous que chaque mendiant accepte de répondre aux questions. Rassurez chacun d'eux sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-leur que leur participation est volontaire, qu'ils/elles ne sont pas tenus(es) de répondre à une question qu'ils/elles jugent trop sensible ou à laquelle ils/elles ne veulent simplement pas répondre.

Faites-leur cependant comprendre que leur participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou.

Remerciez et demander la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier les enquêtés.

2- IDENTIFICATION DU FOCUS GROUP

- Arrondissement :
- Groupe cible :
- Date de du focus group :
- Lieu du focus group.....
- Début de l'entretien :Fin de l'entretien.....
- Nom et prénom du modérateur :
- Nom et prénom du secrétaire :
- Nom et prénom du superviseur :

3- FOCUS GROUP

Points d'échanges	Note à l'équipe du focus group
A. Causes de la mendicité.	L'objectif de point d'échanges est d'identifier toutes les raisons qui poussent chacune des personnes enquêtées à pratiquer la mendicité. Les relances devront être basées sur la question centrale suivante: Pourquoi pratiquez-vous la mendicité?
B. Gains obtenus de la mendicité	A la fin de l'entretien on doit être à mesure d'avoir la liste exhaustive de ce que les mendiants obtiennent (argent, vêtements, poulets, cola, etc.). La discussion se fera autour de la question: Que vous rapporte la mendicité?
C. Destination des gains obtenus	Il s'agit de découvrir tous les usages possibles des gains obtenus par les mendiants (nourriture, scolarité des enfants, investissement, etc.). La question centrale de cette partie est: Que faites-vous de vos gains?
D. Gestion du temps	A quel moment pratiquez-vous la mendicité? Quel travail faites-vous en dehors de la mendicité?
E. Problèmes rencontrés	L'objectif du point est d'identifier toutes les problèmes rencontrés par les mendiants (insultes, rejet, accident, agression, viol, etc.). La discussion devra se basée sur les questions suivantes: Rencontrez-vous des problèmes? Lesquels?
F. Solutions apportées aux problèmes rencontrés	Il s'agit d'identifier les stratégies que les mendiants développent pour surmonter les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. La question centrale est: Que faites-vous pour surmonter aux difficultés que vous rencontrez dans votre pratique?
G. Perspectives	On veut connaître les projets à court et moyen termes des mendiants en rapport avec la pratique de la mendicité. Les questions suivantes pourront être posées successivement: Allez-vous continuer à mendier ? Pourquoi? Ou comptez-vous abandonner? A quel moment? Pour faire quoi?

4- CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES PERSONNES INTERROGÉES

N° (P0)	Nom&Prénom (P1)	Sexe (P2)	Age (P3)	Ethnie (P4)	Nationalité (P5)	Région de provenance (P6)	Religion (P7)	État matrimonial (P8)	Niveau d'instruction (P9)	Langue maternelle (P10)	Langue parlée dans la mendicité (P11)	Durée dans la mendicité (p12)
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

1- PRELIMINAIRE

Ce guide d'entretien s'adresse aux **femmes/mères des jumeaux mendiants** sélectionnés par arrondissement.

Avant de commencer l'entretien saluez vos interlocutrices, assurez vous que le nombre femmes/mères des jumeaux mendiants devant participer aux discussions est en harmonie avec la méthodologie de l'étude. Présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous que chacune femme/mère des jumeaux accepte de répondre aux questions. Rassurez chacune d'elles sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-leur que leur participation est volontaire, qu'elles ne sont pas tenues de répondre à une question qu'elles jugent trop sensible ou à laquelle elles ne veulent simplement pas répondre.

Faites-leur cependant comprendre que leur participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou.

Remerciez et demander la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier les enquêtées.

2- IDENTIFICATION DU FOCUS GROUP

- Arrondissement :.....
- Groupe cible :.....
- Date du focus group :.....
- Lieu du focus group :.....
- Début de l'entretien :..... Fin de l'entretien.....
- Nom et prénom du modérateur :.....
- Nom et prénom du secrétaire :.....
- Nom et prénom du superviseur :.....

3- FOCUS GROUP

Points d'échanges	Note à l'équipe du focus group
A. Causes de la mendicité	L'objectif de point d'échanges est d'identifier toutes les raisons qui poussent chacune des femmes enquêtées à pratiquer la mendicité. Les relances devront être basées sur la question centrale suivante: Pourquoi pratiquez-vous la mendicité?
B. Gains obtenus de la mendicité	A la fin de l'entretien on doit être à mesure d'avoir la liste exhaustive de ce que les mendiants obtiennent (argent, vêtements, poulets, cola, etc.). La discussion se fera autour de la question: Que vous rapporte la mendicité?
C. Destination des gains obtenus	Il s'agit de découvrir tous les usages possibles des gains obtenus par les mendiants (nourriture, scolarité des enfants, investissement, etc.). La question centrale de cette partie est: Que faites-vous de vos gains?
D. Gestion du temps	A quel moment les mères des jumeaux mendient-elles? Jusqu'à quel âge des enfants cessent-elle de mendier? Quel travail font-elles en dehors de la mendicité?
E. Problèmes rencontrés	L'objectif du point est d'identifier toutes les problèmes rencontrés par les mendiants (insultes, rejet, accident, agression, viol, etc.). La discussion devra se basée sur les questions suivantes: Rencontrez-vous des problèmes? Lesquels?
F. Solutions apportées aux problèmes rencontrés	Il s'agit d'identifier les stratégies que les mendiants développent pour surmonter les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. La question centrale est: Que faites-vous pour surmonter aux difficultés que vous rencontrez dans votre pratique?
G. Perspectives	On veut connaître les projets à court et moyen termes des mendiants en rapport avec la pratique de la mendicité. Les questions suivantes pourront être posées successivement: Allez-vous continuer à mendier ? Pourquoi? Ou comptez-vous abandonner? A quel moment? Pour faire quoi?

4- CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES PERSONNES INTERROGÉES

N° (P0)	Nom&Prénom (P1)	Age (P2)	Ethnie (P3)	Nationalité (P4)	Région de provenance (P5)	Religion (P6)	État matrimonial (P7)	Parité (nombre d'enfants) (P8)	Niveau d'instruction (P9)	Langue maternelle (P10)	Langue parlée dans la mendicité (P11)	Durée dans la mendicité (P12)
1												
2												
3												
4												
5												
6												

1- PRELIMINAIRE

Ce guide d'entretien devra être utilisé avec les **personnes âgées mendiante** sélectionnées par arrondissement.

Avant de commencer l'entretien saluez vos interlocuteurs/interlocutrices, assurez vous que le nombre de mendiants devant participer aux discussions est en harmonie avec la méthodologie de l'étude. Présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous que chaque mendiant accepte de répondre aux questions. Rassurez chacun d'eux sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-leur que leur participation est volontaire, qu'ils/elles ne sont pas tenus(es) de répondre à une question qu'ils/elles jugent trop sensible ou à laquelle ils/elles ne veulent simplement pas répondre.

Faites-leur cependant comprendre que leur participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou.

Remerciez et demandez la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier les enquêtés.

2- IDENTIFICATION DU FOCUS GROUP

- Arrondissement :
- Groupe cible :
- Date de du focus group :
- Lieu du focus group.....
- Début de l'entretien :Fin de l'entretien.....
- Nom et prénom du modérateur :
- Nom et prénom du secrétaire :
- Nom et prénom du superviseur :

3- FOCUS GROUP

Points d'échanges	Note à l'équipe du focus group
A. Causes de la mendicité	L'objectif de point d'échanges est d'identifier toutes les raisons qui poussent chacune des personnes enquêtées à pratiquer la mendicité. Les relances devront être basées sur la question centrale suivante: Pourquoi pratiquez-vous la mendicité?
B. Gains obtenus de la mendicité	A la fin de l'entretien on doit être à mesure d'avoir la liste exhaustive de ce que les mendiants obtiennent (argent, vêtements, poulets, cola, etc.). La discussion se fera autour de la question: Que vous rapporte la mendicité?
C. Destination des gains obtenus	Il s'agit de découvrir tous les usages possibles des gains obtenus par les mendiants (nourriture, scolarité des enfants, investissement, etc.). La question centrale de cette partie est: Que faites-vous de vos gains?
D. Gestion du temps	A quel moment pratiquez-vous la mendicité? Quel travail faites-vous en dehors de la mendicité?
E. Problèmes rencontrés	L'objectif du point est d'identifier toutes les problèmes rencontrés par les mendiants (insultes, rejet, accident, agression, viol, etc.). La discussion devra se basée sur les questions suivantes: Rencontrez-vous des problèmes? Lesquels?
F. Solutions apportées aux problèmes rencontrés	Il s'agit d'identifier les stratégies que les mendiants développent pour surmonter les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. La question centrale est: Que faites-vous pour surmonter aux difficultés que vous rencontrez dans votre pratique?
G. Perspectives	On veut connaître les projets à court et moyen termes des mendiants en rapport avec la pratique de la mendicité. Les questions suivantes pourront être posées successivement: Allez-vous continuer à mendier ? Pourquoi? Ou comptez-vous abandonner? A quel moment? Pour faire quoi?

4- CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES PERSONNES INTERROGÉES

N° (P0)	Nom&Prénom (P1)	Sexe (P2)	Age (P3)	Ethnie (P4)	Nationalité (P5)	Région de provenance (P6)	Religion (P7)	État matrimonial (P8)	Niveau d'instruction (P9)	Profession antérieure (P10)	Langue maternelle (P11)	Langue parlée dans la mendicité (P12)	Durée dans la mendicité (P13)
1													
2													
3													
4													
5													
6													

GUIDE D'ENTRETIEN avec les *Enfants talibés*

Ce guide s'adresse aux **enfants talibés** sélectionnés par arrondissement.

Avant de commencer l'entretien saluez vos interlocuteurs/interlocutrices, assurez vous que le nombre d'enfants talibés devant participer aux discussions est en harmonie avec la méthodologie de l'étude. Présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous que chaque enfant talibé accepte de répondre aux questions. Rassurez chacun d'eux sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-leur que leur participation est volontaire, qu'ils ne sont pas tenus de répondre à une question qu'ils jugent trop sensible ou à laquelle ils ne veulent simplement pas répondre.

Faites-leur cependant comprendre que leur participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou.

Remerciez et demander la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier les enquêtés.

2- IDENTIFICATION DU FOCUS GROUP

- Arrondissement :
- Groupe cible :
- Date de du focus group :
- Lieu du focus group.....
- Début de l'entretien :Fin de l'entretien.....
- Nom et prénom du modérateur :
- Nom et prénom du secrétaire :
- Nom et prénom du superviseur :

3- FOCUS GROUP

Points d'échanges	Note à l'équipe du focus group
A. Causes de la mendicité	L'objectif de point d'échanges est d'identifier toutes les raisons qui poussent chacune des personnes enquêtées à pratiquer la mendicité. Les relances devront être basées sur la question centrale suivante: Pourquoi pratiquez-vous la mendicité?
B. Gains obtenus de la mendicité	A la fin de l'entretien on doit être à mesure d'avoir la liste exhaustive de ce que les mendiants obtiennent (argent, vêtements, poulets, cola, etc.). La discussion se fera autour de la question: Que vous rapporte la mendicité?
C. Destination des gains obtenus	Il s'agit de découvrir tous les usages possibles des gains obtenus par les mendiants (nourriture, scolarité des enfants, investissement, etc.). La question centrale de cette partie est: Que faites-vous de vos gains?
D. Gestion du temps	A quel moment pratiquez-vous la mendicité? Quel travail faites-vous en dehors de la mendicité?
E. Problèmes rencontrés	L'objectif du point est d'identifier toutes les problèmes rencontrés par les mendiants (insultes, rejet, accident, agression, viol, etc.). La discussion devra se basée sur les questions suivantes: Rencontrez-vous des problèmes? Lesquels?
F. Solutions apportées aux problèmes rencontrés	Il s'agit d'identifier les stratégies que les mendiants développent pour surmonter les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. La question centrale est: Que faites-vous pour surmonter aux difficultés que vous rencontrez dans votre pratique?
G. Perspectives	On veut connaître les projets à court et moyen termes des mendiants en rapport avec la pratique de la mendicité. Les questions suivantes pourront être posées successivement: Allez-vous continuer à mendier ? Pourquoi? Ou comptez-vous abandonner? A quel moment? Pour faire quoi?

4- CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES PERSONNES INTERROGÉES

N° (P0)	Nom&Prénom (P1)	Sexe (P2)	Age (P3)	Ethnie (P4)	Nationalité (P5)	Région de provenance (P6)	Survie du père (P7)	Survie de la mère (P8)	Lien de parenté avec le maître ou tuteur (P9)	Langue maternelle (P10)	Langue parlée dans la mendicité (P11)	Durée dans la mendicité (P12)
1												
2												
3												
4												
5												
6												

1- PRELEMINAIRE

Ce guide d'entretien s'adresse aux **accompagnants des mendiants** sélectionnés par arrondissement.

Avant de commencer l'entretien saluez vos interlocuteurs/interlocutrices, assurez vous que le nombre des accompagnants des mendiants devant participer aux discussions est en harmonie avec la méthodologie de l'étude. Présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous que chaque accompagnant accepte de répondre aux questions. Rassurez chacun d'eux sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-leur que leur participation est volontaire, qu'ils/elles ne sont pas tenus(es) de répondre à une question qu'ils/elles jugent trop sensible ou à laquelle ils/elles ne veulent simplement pas répondre.

Faites-leur cependant comprendre que leur participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou.

Remerciez et demander la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier les enquêtés.

2- IDENTIFICATION DU FOCUS GROUP

- Arrondissement :
- Groupe cible :
- Date de du focus group :
- Lieu du focus group.....
- Début de l'entretien :Fin de l'entretien.....
- Nom et prénom du modérateur :
- Nom et prénom du secrétaire :
- Nom et prénom du superviseur :

3- FOCUS GROUP

Points d'échanges	Note à l'équipe du focus group
A. Causes de la mendicité	L'objectif de point d'échanges est d'identifier toutes les raisons qui poussent chacune des personnes enquêtées à pratiquer la mendicité. Les relances devront être basées sur la question centrale suivante: Pourquoi pratiquez-vous la mendicité?
B. Gains obtenus de la mendicité	A la fin de l'entretien on doit être à mesure d'avoir la liste exhaustive de ce que les mendiants obtiennent (argent, vêtements, poulets, cola, etc.). La discussion se fera autour de la question: Que vous rapporte la mendicité?
C. Destination des gains obtenus	Il s'agit de découvrir tous les usages possibles des gains obtenus par les mendiants (nourriture, scolarité des enfants, investissement, etc.). La question centrale de cette partie est: Que faites-vous de vos gains?
D. Gestion du temps	A quel moment pratiquez-vous la mendicité? Quel travail faites-vous en dehors de la mendicité?
E. Problèmes rencontrés	L'objectif du point est d'identifier toutes les problèmes rencontrés par les mendiants (insultes, rejet, accident, agression, viol, etc.). La discussion devra se basée sur les questions suivantes: Rencontrez-vous des problèmes? Lesquels?
F. Solutions apportées aux problèmes rencontrés	Il s'agit d'identifier les stratégies que les mendiants développent pour surmonter les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. La question centrale est: Que faites-vous pour surmonter aux difficultés que vous rencontrez dans votre pratique?
G. Perspectives	On veut connaître les projets à court et moyen termes des mendiants en rapport avec la pratique de la mendicité. Les questions suivantes pourront être posées successivement: Allez-vous continuer à mendier ? Pourquoi? Ou comptez-vous abandonner? A quel moment? Pour faire quoi?

4- CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES PERSONNES INTERROGÉES

N° (P0)	Nom&Prénom (P1)	Sexe (P2)	Age (P3)	Ethnie (P4)	Nationalité (P5)	Région de provenance (P6)	Survie du père (P7)	Survie de la mère (P8)	Lien de parenté avec la personne accompagnée (P9)	Niveau d'instr. (P10)	Langue maternelle (P11)	Langue parlée dans la mendicité (P12)	Durée dans la mendicité (p13)
1													
2													
3													
4													
5													
6													

1- PRELEMINAIRE

Ce guide d'entretien s'adresse aux **autorités administratives** sélectionnées dans le cadre de l'étude.

Avant de commencer l'entretien saluez votre interlocuteur/interlocutrice, et présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous qu'il/elle accepte de répondre aux questions. Rassurez l'enquêté (e) sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-lui que sa participation est volontaire, qu'il/elle n'est pas tenu(e) de répondre à une question qu'il/elle juge trop sensible ou à laquelle il/elle ne veut simplement pas répondre.

Faites-lui cependant comprendre que sa participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou en vue de proposer des solutions idoines pour sa résolution.

Remerciez et demandez la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier l'enquêté (e).

2- IDENTIFICATION DE L'ENTRETIEN

- Structure.....
- Nom &Prénom de l'enquêté (e).....
- Sexe de l'enquêté (e).....
- Age de l'enquêté (e).....
- Niveau d'instruction de l'enquêté (e).....
- Profession de l'enquêté (e).....
- Nombre d'années d'expérience de l'enquêté (e).....
- Date de l'interview.....
- Lieu de l'interview.....
- Début de l'interview :Fin de l'interview.....
- Nom et prénom du modérateur :
- Nom et prénom du secrétaire :
- Nom et prénom du superviseur :

3- POINTS D'ECHANGES

A. Principales causes de la mendicité :

- Quelles sont les causes de la mendicité en général?
- Quelles sont les causes de la mendicité des enfants? Des enfants talibés?
- Quelles sont les causes de la mendicité des femmes/mères des jumeaux ?
- Quelles sont les causes de la mendicité des personnes âgées?

B. Principales conséquences de la mendicité :

- Quelles sont les conséquences de la mendicité pour la société?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les enfants qui mendient? Des enfants talibés?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les femmes/mères des jumeaux qui mendient?

- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les personnes âgées qui mendient?
- C.** Quelle est la politique gouvernementale en matière de lutte contre la mendicité au Burkina Faso et particulièrement dans la ville de Ouagadougou ?
- D.** Quel est l'environnement juridique et judiciaire en matière lutte contre la mendicité (rapport à la loi ou législation et son application)?
- E.** Quelles sont les actions menées pour résoudre le problème de la mendicité au Burkina Faso et particulièrement dans la ville de Ouagadougou?
- F.** Quels sont les résultats que vous avez atteints?
- G.** Quels sont les problèmes que vous avez rencontrés? Et quelles sont les leçons apprises?
- H.** Qu'envisagez-vous à court et moyen terme pour contribuer à résoudre le problème de la mendicité au BF et particulièrement à Ouagadougou ?
- I.** Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à faire?

GUIDE D'ENTRETIEN avec les Maîtres d'écoles coraniques et Responsables religieux et coutumiers

1- PRELEMINAIRE

Note aux enquêteurs/enquêtrices: Ce guide d'entretien s'adresse aux **maîtres d'écoles coraniques et les responsables religieux et coutumiers** sélectionnés par arrondissement.

Avant de commencer l'entretien saluez votre interlocuteur/interlocutrice, et présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous qu'il/elle accepte de répondre aux questions. Rassurez l'enquêté (e) sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-lui que sa participation est volontaire, qu'il/elle n'est pas tenu(e) de répondre à une question qu'il/elle juge trop sensible ou à laquelle il/elle ne veut simplement pas répondre.

Faites-lui cependant comprendre que sa participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou en vue de proposer des solutions idoines pour sa résolution.

Remerciez et demandez la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier l'enquêté (e).

2- IDENTIFICATION DE L'ENTRETIEN

- Type de responsable.....
- Nom & Prénom de l'enquêté (e).....
- Sexe de l'enquêté (e).....
- Age de l'enquêté (e).....
- Niveau d'instruction de l'enquêté (e).....
- Principale profession de l'enquêté (e).....
- Nombre d'années d'expérience de l'enquêté (e).....
- Date de l'interview.....
- Lieu de l'interview.....
- Début de l'interview : Fin de l'interview.....
- Nom et prénom du modérateur :
- Nom et prénom du secrétaire :
- Nom et prénom du superviseur.....

3- POINTS D'ECHANGES

A. Perceptions de la mendicité

- Que pensez-vous de la mendicité de façon générale?
- Que pensez-vous de la mendicité des enfants? Des enfants talibés?
- Que pensez-vous de la mendicité des femmes/mères des jumeaux?
- Que pensez-vous de la mendicité des personnes âgées?

B. Origines de la mendicité

- Est-ce que la mendicité de façon générale a des fondements religieux/coutumiers? Si oui, lesquels?
- Est-ce que la mendicité des enfants a des fondements religieux/coutumiers? Si oui, lesquels?
- Est-ce que la mendicité des femmes/mères des jumeaux a des fondements religieux/coutumiers? Si oui, lesquels?

- Est-ce que la mendicité des personnes âgées a des fondements religieux/coutumiers? Si oui, lesquels?

C. Causes de la mendicité

- Quelles sont les causes de la mendicité en général?
- Quelles sont les causes de la mendicité des enfants? Des enfants talibés?
- Quelles sont les causes de la mendicité des femmes/mères des jumeaux ?
- Quelles sont les causes de la mendicité des personnes âgées?

D. Conséquence de la mendicité

- Quelles sont les conséquences de la mendicité pour la société?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les enfants qui mendient? Des enfants talibés?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les femmes/mères des jumeaux qui mendient?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les personnes âgées qui mendient?

E. Quelles solutions proposez-vous pour réduire voire éradiquer la mendicité au Burkina Faso et particulièrement dans la ville de Ouagadougou?

F. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à faire?

1- PRELEMINAIRE

Ce guide d'entretien s'adresse aux **représentants des associations et ONG** sélectionnées dans le cadre de l'étude.

Avant de commencer l'entretien saluez votre interlocuteur/interlocutrice et présentez l'objet du présent entretien. Assurez-vous qu'il/elle accepte de répondre aux questions. Rassurez l'enquêté sur la confidentialité de l'entretien, et rassurez-vous qu'il y a le maximum de discrétion.

Enfin, dites-lui que sa participation est volontaire, qu'il/elle n'est pas tenu(e) de répondre à une question qu'il/elle juge trop sensible ou à laquelle il/elle ne veut simplement pas répondre.

Faites-lui cependant comprendre que sa participation sera d'une grande contribution pour mieux comprendre le phénomène de la mendicité dans la ville de Ouagadougou en vue de proposer des solutions idoines pour sa résolution.

Remerciez et demandez la permission de commencer.

A la fin de l'entretien s'assurer que toutes les questions ont été posées et ont obtenu des réponses.

Avant de quitter, remercier l'enquêté.

2- IDENTIFICATION DE L'ENTRETIEN

- Structure.....
- Nom &Prénom de l'enquêté (e).....
- Sexe de l'enquêté (e).....
- Age de l'enquêté (e).....
- Niveau d'instruction de l'enquêté (e).....
- Principale profession de l'enquêté (e).....
- Nombre d'années d'expérience de l'enquêté (e).....
- Date de l'interview.....
- Lieu de l'interview.....
- Début de l'interview :.....Fin de l'interview.....
- Nom et prénom du modérateur :.....
- Nom et prénom du secrétaire :.....
- Nom et prénom du superviseur.....

3- POINTS D'ECHANGES

A. Causes de la mendicité

- Quelles sont les causes de la mendicité en général?
- Quelles sont les causes de la mendicité des enfants? Des enfants talibés?
- Quelles sont les causes de la mendicité des femmes/mères des jumeaux ?
- Quelles sont les causes de la mendicité des personnes âgées?

B. Conséquences de la mendicité

- Quelles sont les conséquences de la mendicité pour la société?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les enfants qui mendient? Des enfants talibés?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les femmes/mères des jumeaux qui mendient?
- Quelles sont les conséquences de la mendicité sur les personnes âgées qui mendient?

C. Principaux problèmes rencontrés par les mendiants

- Quels sont les problèmes rencontrés par les mendiants en général?
- Quels sont les problèmes rencontrés par les enfants mendiants? Les enfants talibés?
- Quels sont les problèmes rencontrés par les femmes/mères des jumeaux qui mendient?
- Quels sont les problèmes rencontrés par les personnes âgées qui mendient?

D. Actions menées en faveur des mendiants

- Quelles sont les actions que vous menez en faveur des mendiants en général?
- Quelles sont les actions que vous menez en faveur des enfants mendiants? Des enfants talibés?
- Quelles sont les actions que vous menez en faveur des femmes/mères des jumeaux qui mendient?
- Quelles sont les actions que vous menez en faveur des personnes âgées qui mendient?

E. Quels sont les résultats que vous avez atteints?

F. Quels sont les problèmes que vous rencontrez? Et quelles sont les leçons apprises?

J. Qu'envisagez-vous à court et moyen terme pour contribuer à résoudre le problème de la mendicité au BF et particulièrement dans la ville de Ouagadougou ?

H. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à faire?

Tableau A1 : Liste du personnel ayant assuré la sensibilisation et la sélection des groupes cibles de l'enquête

Nom & Prénom (s)	Fonction
KANO Hamissou	Directeur de la démographie
TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Édith	Chef de service de la population et des études démographiques
BOUGMA Moussa	Démographe à l'INSD
OUEDRAOGO G. Flore	Démographe à l'INSD
ZOUNGRANA Paul	Agent à l'arrondissement de Baskuy (point focal)
OUEDRAOGO Marcel	Agent à l'arrondissement de Bogodogo (point focal)
NITIEMA Martine	Agent à l'arrondissement de Boulmiougou (point focal)
DIENDERE Sandra	Agent à l'arrondissement de Nongr-Maasom (point focal)
KONCOBO Félix	Agent à l'arrondissement de Signoghin (point focal)

Tableau A2 : Liste du personnel ayant assuré la collecte des données

Nom & Prénom (s)	Rôle
KANO Hamissou	Superviseur
TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	Superviseur
BOUGMA Moussa	Superviseur
BAHAN Dalomi	Superviseur
BADOLO Hermann	Superviseur
BASSINGA Etienne Frédéric	Agent enquêteur
BAZONGO Taguiéba	Agent enquêteur
COULIBALY Adama	Agent enquêteur
KENDOLO Marie-Jeanne	Agent enquêteur
KY Natié Christine	Agent enquêteur
NIKIEMA Palingwendé David	Agent enquêteur
OUATTARA L. Safiétou	Agent enquêteur
TIENDREBEOGO Souleymane	Agent enquêteur
TRAORE Aboubakar	Agent enquêteur
YEYE Adama	Agent enquêteur

Tableau A3 : Liste du personnel ayant assuré la transcription des données

Nom & Prénom (s)
KANO Hamissou
TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith
BOUGMA Moussa
BAHAN Dalomi
BADOLO Hermann

Tableau A4 : Liste du personnel ayant assuré le contrôle et la saisie des données transcrites

Nom & Prénom (s)	Rôle
KANO Hamissou	Contrôleur
TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	Contrôleur
BOUGMA Moussa	Contrôleur
BAHAN Dalomi	Contrôleur
BADOLO Hermann	Contrôleur
DENNI Antoinette	Agent de saisie
DIAKITE Fanta	Agent de saisie
NIKIEMA Valérie	Agent de saisie
NANA Delphine	Agent de saisie
SAWADOGO Djara	Agent de saisie